

# CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°122 deuxième trimestre 2013

## SOMMAIRE

Sommaire .....	57
- Correspondance d'André Rivet avec Frédéric Spanheim et ses fils (fin) par Jean-Luc TULOT .....	58
- Famille Garreau de Vendée et de La Rochelle par Denis VATINEL. ....	83
- Les cimetières protestants et catholiques à Saint-Denis, un petit village du Gard par Jean-Claude LACROIX .....	103
- Des réformés languedociens établis au Refuge après la révocation de l'édit de Nantes par Elisabeth ESCALLE.....	109
- Questions.....	112

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 160 exemplaires  
Dépôt légal : juin 2013  
Commission paritaire des publications et  
agences de presse: certificat d'inscription n°65.361  
Directeur de la publication :

Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 8,50 euros

**CORRESPONDANCE D'ANDRE RIVET  
AVEC FREDERIC SPANHEIM ET SES FILS**

**(fin)**

**14 décembre 1649 - Leyde  
Ezéchiel Spanheim  
à Monsieur Rivet à Breda**

*Monsieur et très honoré Père,*

*J'ay reçu des mains du Sr. Gillot celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'crire avec deux exemplaires de *Lupus Servatis*<sup>1</sup> pour l'un desquels je vous rends mes très humbles remerciemens. J'ay délivré l'autre à Monsieur de Saulmaise de vostre part qui témoigne de vous en avoir beaucoup d'obligation, et me dit que vous continuez à le combler de vos faveurs avec charge de vous en rendre grâces de sa part<sup>2</sup>.*

*Vostre excellente préface servira beaucoup au débit et à la recommandation de ce petit écrit, qui sera leue avec grande satisfaction de tous ceux qui s'entendent en ces matières et en ces controverses. J'ay reçu aussi par le mesme moyen l'oraison de M. Treffain et suis bien aise qu'il vous ait adressé un exemplaire.*

*Pour les lettres imprimées de Thouars, je ne les ay point encore veues et seray bien aise d'en avoir la communication. Nous avons à souhaitter pour le bien de nos Eglises, et pour éviter le scandale de ceux de dehors, que cet accord soit ratifié de l'autre costé avec la mesme sincérité qu'il le sera du bon parti, et qu'on face une bonne fin à toutes ces malheureuses disputes<sup>3</sup>. Les Vindicia réveilleront un peu les esprits d'abord, mais je ne crois pas qu'on se résolve partout à y faire réponse, et il n'estoit pas juste qu'ils eussent le dernier,*

---

<sup>1</sup> *Lupi Servati presbyteri, viri doctissimi, qui ante annos 800 in Gallia vixit, De tribus quæstionibus*, in-16° publié par Rivet sous le pseudonyme de Renatus Deviræus.

<sup>2</sup> Rappelons à ce propos que Saumaise et Rivet s'étaient fâchés à propos de Morus et que la dernière correspondance échangée entre les deux hommes est la lettre adressée par Saumaise à Rivet le 4 novembre 1648. Hans BOTS et Pierre LEROY, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, p. 556-560.

<sup>3</sup> Passage cité par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, p. 396, note 72.

ayant commencé la querelle et soustenant un sentiment condamné par la pluspart de nos Eglises.

*Je n'ay point eu nouvelles depuis de Monsieur de La Plaet, et je m'imagine pourtant que nos paquets auront esté bien rendus. Pour M. Poirier, on ne doute point de sa perte, et il y a déjà quelque tems que je l'avois sçeu de Monsieur de Saulmaise. Pour ce dernier, je ne le vois pas encore en estat d'entreprendre si tost le voyage de Suède, quoy qu'il semble y confirmer ceux qui luy en parlent et ce seulement pour y faire séjour de quelques semaines, et contenter la curiosité de la Reine qui a envie de le voir. Elle luy a écrit deux lettres de sa propre main et fort amples l'une en janvier, l'autre en latin avec le présent de son portrait, et l'une et l'autre sont escrites avec tant de grâce et de gentillesse qu'elles ne pouvoient estre mieux couchées, et donnent beaucoup d'admiration à tous ceux qui les ont veues. Son livre est achevé<sup>4</sup> et se vend en petite forme, quoy que je ne l'aye point veu encore. Je ne sçay si le dessein qu'il a pris depuis peu de le faire publier sans nom d'auteur et imprimeur, mais simplement comme une Apologie faite au nom du Roy, ne l'empeschera [...] donner à ses amis, ni le distribuer comme un écrit d'un particulier.*

*On [infeod] aujourd'huy Monsieur de Laet<sup>5</sup> qui mourut à La Haye la semaine passée, d'une [fièvre] qui le saisit subitement et l'emporta en peu de tems. Monsieur de Saulmaise [a eu] de grands regrets de sa perte, duquel il estoit intime et qui luy rendoit de bons offices, ayant une particulière confiance en luy.*

*Pour Messieurs les Curateurs, ils se doivent rassembler en peu de jours et pourvoir à la profession de médecine ayant eu dessein d'appeler M. von Straten dont vous aurés appris la mort arrivée y a quelques semaines. Ils ont voulu sonder auparavant l'intention de ma Mère pour se régler là dessus, et luy faire une pension en cas qu'elle songeast à s'arrester par de deçà ou bien de pourvoir à son voyage, si elle se retire. Elle n'est pas bien encore résolue de ce qu'elle doit faire là dessus, quelques uns de ces Messieurs luy faisant [...]rer que pour cette heure, elle pourroit témoigner ne se trouver pas encore en estat de s'en retourner, et qu'ainsi elle obtiendrait quelque honneste pension. Que ce tems mesme pourroit contribuer quelque ouverture pour nostre advancement et qu'en suite faisant conte de se retirer à Genève, on pourroit assez facilement obtenir la gratification [de] ladite pension en quelque lieu qu'elle séjournast.*

*Vous verrez par la lettre cy-jointe ce que Monsieur de Sommelsdick luy en écrit et elle sepromet que vous l'honorerez de vos judicieux advis là dessus. La chose mérite qu'on y pense un peu avant de prendre la dernière résolution. Elle a retiré par vostre ordre des mains de Monsieur Golius la somme spécifiée au billet que je vous envoie en partie pour quelques réparations du logis et en partie pour l'achapt de quelques livres. Le Richedaller qu'elle avoit envoye de trop ayant fait le compte assez à la haste à cause du prompt départ du Sr. Gillot ne s'y est point trouvé ; et ledit Sieur m'a assuré que Mademoiselle l'avoit repris en laissant la liberté de le retirer de l'argent que Monsieur Golius vous doit envoyer. Vous verrés en outre 4 # que j'ay payé à M. Elzevier pour le Specimen animadversienum que le deffunct avoit pris*

---

<sup>4</sup> Il s'agit du *Defensio regia pro Carolo I, ad seren. Magnae Brit. Regem Carolum II, filium natu majorem, hæredem et succesorem legitimum*, in-24, composé par Saumaise à la prière de Charles II.

<sup>5</sup> Johannes de Laet (1581-1649) un des directeurs de la compagnie des Indes occidentales. Il fut inhumé le 15 décembre 1649 à Leyde.

*chez luy par vostre ordre, m'ayant [...] une partie ces jours passés où il estoit marqué, et de laquelle on l'a contenté. J'ay [reçu] le Gotschalcus pour Monsieur Vincent, duquel j'ay reçu encore une lettre ces jours passés, que m'a apportée un echolier qui vient étudier en médecine en cette académie. Je vous envoie aussi le Traitté de Liber arbitrio pour Monsieur Kuyper et qu'on a porté jusques à 12 sols.*

*Je vous remercie cependant très humblement du jugement charitable qu'il vous plaist de faire de ma petite harangue, et reçois aussi avec le respect que je vous dois vos remarques pour ces phrases tirées du paganisme. Il est vray qu'à les prendre à la lettre elles ne pourroient estre supportées parmi les Chrestiens, non plus que tous ces noms de fausses déités qui se trouvent si fréquemment dans toutes sortes d'écrits. Mais j'avois creu que je pouvois m'en servir innocemment après l'exemple de tant de grands hommes qui employent fort souvent de semblables expressions en des pièces de cette nature qui semblent avoir quelques privilèges aussi bien que les poèmes. Et ce ne sont que des phrases figurées qu'on emprunte des anciens orateurs, et desquelles le Sr. Jarrige se sert aussi fort souvent en sa harangue, s'écriant à divers : Dii immortalis, et toutes ces incantations de Muses, d'Apollon, de Minerve, ne sont que des fictions de doctes ou des figures de rhétoriques qui servent à l'embellissement de discours. Je ne laisse pas de passer condamnation, puis que vous croyez qu'elles ne peuvent estre supportées, et tascheray d'en user cy-après avec plus de discrétion.*

*Cependant je vous baise très humblement les mains, comme aussi de la part de ma Mère qui croit que sa lettre vous aura esté bien rendue, et elle en dit autant à Mademoiselle et Mademoiselle du Moulin. J'y joins mes vœux très passionnés pour vostre longue et constante prospérité au bien de l'Eglise de Dieu, et au contentement particulier de celuy qui tient à gloire de se dire tousjours,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble et très  
obéissant fils et serviteur.  
Spanheim*

*Ce 14 Décembre 1649, de Leyden.*

BU Leyde, BPL 300/109-110

5 janvier 1650 - Leyde  
Ezéchiel Spanheim  
à Monsieur Rivet

*Monsieur et très honoré Père,*

*Enfin le changemens du temps me facilite les moyens de vous renouveler les assurances de mes respects et vous rendre conte de la réception de la dernière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ay esté bien marri de ne m'estre pu aquitter plus tost de ce devoir à cause des glaces qui empeschent le commerce. Ce qui a esté cause aussi que je ne vous ay peu faire plustost au nom de ma Mère ses très humbles remerciemens pour la bonne lettre que vous avez pris la peine de luy écrire. Elle est résolue absolument de se comporter selon vos judicieux advis et de se retirer à Genève vers le Printemps qui vient moyennant la grâce de Dieu. Elle a fait sçavoir sa présente intention à Messieurs les Curateurs qui s'assemblèrent extraordinairement ces jours passez, laissant à leur discrétion d'en user comme il leur plairoit. Sur quoy enfin ils prirent leur dernière résolution et luy ont assigné la somme de 1 000 Rechedallers pour son voyage et son dédommagement. Ceux qui l'ont sceu trouvent la somme assez honneste, puis qu'il n'y avoit point d'apparence qu'ils luy donnassent une pension pour s'en retirer à Genève.*

*Pour ce qui est de mon frère et de moy puis qu'on trouve bon et que ma Mère désire que je l'accompagne en son voyage, je pourray continuer quelque tems mes estudes en particulier auprès d'elle, en attendant quelque occasion de quelque avancement qu'on me fait espérer du costé du Palatinat ou l'Académie de Heidelberg se remet, et d'où j'ay reçu lettres ces jours passez de M. Toussain qui y a esté rappelé par S. A. E.*

*Pour mon frère estant encore à présent à faire sa Philosophie et y ayant peu d'avancement à espérer pour luy à Genève pour le cours de ses études y ayant peu d'habiles gens à présent et divers concurrens pour une place vaquante. M. le Pensionnaire a promis que le Magistrat de la ville pourvoira pour luy d'une honneste pension qui luy donnera le moyen de confirmer ses études par de deçà sans estre à charge à la famille, joint qu'une des principales raisons qui avoit porté le deffunct à venir [en ces] provinces estoit le plus d'occasion qu'il sembloit y avoir pour l'avancement de ses enfans, et qu'il seroit comme honteux à sa mémoire s'il falloit que toute sa famille se retirast et qu'on n'eust point eu assez d'amis pour en retenir un peu de deçà.*

*Quant à ce qui est de mes études, je vous avoueray, Monsieur, que les accouragemens que je reçois de toutes parts pour embrasser la profession du deffunt et la trop bonne opinion que divers ont desjà conceue de mes foibles commencement me donnent un puissant éguillon pour ne tromper tout à fait leur attente et donner tout de bon à la Théologie. Outre que j'estime que le tems que j'ay donné jusques à présent à d'autres études ne s'est pas entièrement perdu, et qu'il me pourront servir âme frayer le chemin avec tant plus de facilité.*

*Monsieur de Saulmaise m'a encouragé aussi à diverses fois, et je déféreray tousjours infiniment à vos [...] et paternelles exhortations. De sorte que je fais estat d'embrasser cette vocation avec l'aide de Dieu et le prie de le faire réussir à sa gloire et à ma propre*

satisfaction. Je vous serois beaucoup obligé, Monsieur, s'il vous plaisoit me donner quelques [ouver]tures là dessus, et le chemin le plus court et le plus asseuré que vous jugez d'en estre pris dans le commencement de cet étude. J'avois déjà leu cy-devant le comp[...]dium de Willerius, et avoir fait dessein de m'attacher aux écrits d'Alting que j'ay [...] jours me fort recommander du deffunt pour sa méthode et sa clairté.

Au reste, j'ay reçu lettres ces jours passez de M. Thesserre qui m'advertit du soin qu'il a pris de rendre nos paquets, et j'en ay déjà reçu des remerciemens de Monsieur Drelincourt qui m'a envoyé un gros livre in-4° qu'il a fait nouvellement contenant sa conférence avec La Milletière. Monsieur de La Plaet m'a écrit une grande lettre, et me fait une ample relation de tout son voyage et les divertissemens qu'il reçoit à Paris.

M. Elzevier m'ayant montré cy-devant quelques lettres de Monsieur Conrart et de vous, Monsieur, par lesquelles vous vous informiez de la lettre que Mademoiselle de Schurman avoit écrite audit Sieur et qui avoit esté a[dressée] à feu mon Père, sans que M. Conrart l'ait reçue. Je luy témoignay que j'estois fort estonné de l'égarément de cette lettre, sachant que le deffunt l'avoit envoyée [au] dit Sieur Conrart et l'avoit accompagnée de ses lettres. Là dessus ledit Sr. Elzevier prié d'en donner advis à Monsieur Conrart, ce que je fis volontiers pour ne luy laisser ce soupçon que le deffunt l'eust égarée ou retenue à dessein, et en passant luy témoignay le déplaisir que j'avois de la mauvaise opinion qu'il avoit conceue et des écrits de feu mon Père touchant son différent avec Saumur. Là dessus, il m'a écrit à l'instant de la réception de la mienne la lettre que je prends la liberté de vous envoyer très courtoise et très obligeante où vous verrés comme il tasche d'amollir les expressions et le contentement qu'ils ont reçu à Paris de l'accord de Thouars. Monsieur Vincent y a esté caressé à ce que j'apprens et y doit estre encore à présent.

Je vous remercie aussi très humblement pour l'envoy de l'obligeante lettre de Monsieur Ferry, duquel le nom et le mérite me sont en grande vénération. Je n'ay manqué de luy envoyer l'oraison funèbre de Monsieur Heilanus qu'il désire, et quant et quant un exemplaire des Vindicia sachant la fermeté pour la bonne cause. Je n'ay point encore appris si les exemplaires seront arrivés à La Rochelle et le jugement que ces Messieurs feront.

Je suis bien aise que le presche de Monsieur Jurieu est imprimé et le consistoire de Paris n'y sçauroit avoir aucune prise. Pour Monsieur Testard<sup>6</sup>, je m'estonne qu'il s'est voulu discuter aussi de ce différent, et ne doute point que son écrit ne fera pas grand mal, ayant bien de la peine à développer ses pensées.

Je suis après à lire le livre de Monsieur de Saulmaise duquel il m'a fait présent il y a quelques jours et quoy que je ne suis pas capable de donner mon jugement en une matière si chatouilleuse si me semble t-il que vous avez raison de croire qu'il donne aux Roix une puissance un peu trop absolue et ne sçay si le passage de Samuel où il se fonde le peut maintenir où il semble que Dieu ait voulu donner un Roy à son peuple en sa colère. Toute l'édition que le Sr. Elzevier a faite de ce livre est déjà vendue et on en a fait deux autres à Amsterdam, quoy que les Etats en ayent deffendu la vente publique. Ledit Sr. de Saulmaise, ...

---

<sup>6</sup> Paul Testard (1597-1650) ancien chapelain du duc Henri de La Trémoille, pasteur de Blois, sa ville natale, depuis 1626, est à l'origine de la querelle de la grâce universelle par la publication en 1633 à Blois de son *Eirenicon seu Synopsis doctrinae de natura et gratia*.

*on dit la semaine passée qu'il n'attendoit que la commodité des basteaux pour vous en faire tenir un exemplaire quoy que marri de ne pouvoir vous en envoyer un in-folio, n'en ayant peu avoir que si peu d'exemplaires, contre la promesse qu'on luy en avoit faite, qu'il n'en a pu donner aucun à ses amis, et il me dit n'en avoir point donné encore alors à Monsieur de Willem, qui en aura eu des exemplaires par la libéralité de S. A. aux frais duquel la grande impression a esté faite.*

*Le papier m'empesche d'adjouster autre chose que mes prières ardentés à Dieu à ce qu'il vous conserve cette année en sa grâce avec beaucoup d'autres avec Mademoiselle et Mademoiselle vostre excellente nièpce et continue à vous rendre un exemple de ses plus saintes et plus particulières bénédictions. Ma Mère vous en souhaite autant et à Mesdites damoiselles du fonds de son cœur et après vous avoir baisé très humblement les mains de sa part, je vous supplie de me croire toujours inviolablement,*

*Monsieur et très honoré Père,*

*Vostre très humble et très  
obéissant fils et serviteur.*

*Spanheim*

*De Leyden, ce 5 janvier 1650.*

BU Leyde, BPL 300/111-112

---

**17 février 1650 - Leyde  
Ezéchiél Spanheim  
à Monsieur Rivet**

*Monsieur et très honoré Père,*

*C'est avec quelque espèce de confusion que je mets la main à la plume après un silence de quelques semaines qui est procédé en partie de l'occasion du départ de nostre bastelier que j'avois manquée pour quelque distraction qui m'ostèrent la liberté de vous faire savoir de nos nouvelles. J'espère de vostre bonté, Monsieur, que vous prendriez cette excuse en bonne part, et me ferez la faveur de croire que je n'ay rien de plus précieux que l'honneur de vostre entretien. Il m'a fallut faire aussi quelques courses à La Haye par ordre de Madame la Princesse sur des grandes plaintes que le Théologien de Middellbourg luy avoit faictes contre moi, comme si j'avois fait imprimer quelque grand livre contre luy, protestant au reste avec serment de n'avoir non seulement rien contribué à la distribution de l'Innocence vengée, mais mesme de ne l'avoir jamais veue, ni leue, ce qu'il luy répète à divers fois. Ayant eu l'honneur d'entretenir Madame assez long tems là dessus, je luy représentay que tous ces sujets de plaintes ne pouvoient estre fondés que sur un simple mot que j'avois esté obligé de toucher de luy en passant pour répondre aux calomnies qu'un François avoit débitée contre le deffunt. Que M. de Saulmaise mesme a témoigné que je ne pouvois en avoir usé autrement, et que le ledit [ne] méritoit pas que son client mit la main à la plume pour cela. Je ne pouvois assez*

*m'étonner des protestes et des sermens qu'il fait d'avoir jamais veu ni leu un libelle qui avoit esté fait uniquement [par sa] continuelle sollicitation, comme M. de Saulmaise mesme m'avoit avoué et une personne qui dépendoit absolument de luy et que mon Père n'avoit jamais ni veu ni offensé de sa vie.*

*Madame m'a témoigné la [...] beaucoup d'étonnement et de déplaisir de ses procédures, aussi bien nonobstant toutes les protestes qu'il luy avoit faites de ne choquer [la] mémoire du deffunt en chose quelconque. Il n'avoit pas laissé d'invectiver [dans le] presche d'entrée qu'il fit à Middelbourg contre les vivans et les morts luy avoyent esté contraires.*

*Je vous demande pardon, Monsieur, si [je vous] entretiens sur ce sujet, ayant cru vous devoir faire voir par là le [coté] inquiet et turbulent de cet homme qui se fera connoistre tost ou tard. [Son] grand patron fait estat de partir pour Suède au mois d'avril ayant congé des curateurs pour 6 mois. Tout le monde parle diversement [de ce] voyage, et chacun raisonne là dessus à sa mode. Il a esté fort incommodé de ses gouttes depuis peu et a tenu le lit quelques tems.*

*J'ay receu aussi depuis peu divers remerciemens des Vindicia, comme de Messieurs de Mestrezat, Rambour, Beaumont et autres. Je prends la liberté de vous [adresser] la lettre du dernier avec celle qu'il m'a adressée pour vous. Ils [attendent cet] écrit à Genève avec impatience. M. Pictet, le ministre, s'informe [...] si les lettres que luy et M. Mermilliod<sup>7</sup> s'est donné l'honneur de vous [écrire] vous auront esté bien rendues, et me charge de vous assurer de la [...] de ses respects et de ses services. M. Mestrezat<sup>8</sup>, neveu de celui de Paris, qui estoit auparavant professeur en Philosophie, a esté fait successeur du nouveau venu en ces pays, et M. Mermilliod reçu professeur en Philosophie. On écrit de là que M. Diodati<sup>9</sup> est mort accablé de chagrin et de debtes, qui pourtant avoit tousjours esté estimé bien accommodé. Ses Bibles l'ont [ruiné] les ayant fait imprimer à ses dépens, sans en avoir eu le débit qu'il imaginoit.*

*J'ay reçu de grandes lettres de M. de La Plaet qui après avoir mandé les particularités de l'emprisonnement des Princes, me marquoit l'extrémité de la maladie de M. Daillé. J'ay appris depuis de M. Saulmaise qu'il se portoit mieux et qu'on avoit bonne opinion de sa guérison. Ledit Sr. de La Plaet me mandoit avoir ouï prêcher M. Vincent à Charenton avec beaucoup de satisfaction, qu'il s'estoit déclaré en passant contre la grâce raiver [...] en s'opposant directement à ce que M. Mestrezat en avoit dit peu de jours auparavant.*

---

<sup>7</sup> Jean-François Mermilliod (1613-1652), originaire de Genève, avait débuté sa carrière pastorale en 1640 à Chêne, puis à Jussy. Le 15 octobre 1647, il était devenu pasteur de Genève. En 1649, il succéda à Philippe Mestrezat à l'académie de Genève à la chaire de philosophie. En 1643, il s'était présenté sans succès à la chaire de Grec.

<sup>8</sup> Philippe Mestrezat (1618-1690), fils de Domaine Mestrezat et de Jeanne Tudert, neveu du pasteur de Charenton, Jean Mestrezat, avait été nommé pasteur en 1644 pasteur à Genève. Il avait été en 1641 nommé professeur de philosophie à l'académie de Genève et en 1649 avait remplacé Morus à la chaire de théologie. Il sera recteur de 1649 à 1654 et de 1670 à 1672. Partisan de la théorie de la grâce de Moïse Amyraut, il entra en conflit avec la majorité de la compagnie des pasteurs de Genève.

<sup>9</sup> Jean Diodati est décédé à Genève le 3 octobre 1649 à l'âge de 73 ans.

*Au reste, vous aurés appris l'élection de M. Triglandius<sup>10</sup> [au] rectorat qui avoit esté nommé avec Messieurs Vorstius<sup>11</sup> et Golius. Il ne se passe rien d'autre de considérable en nostre académie, et Messieurs les curateurs n'ont point rempli encore la place vaquante en médecine par la mort de M. Valvus.*

*J'ay demandé permission au recteur ces jours passés de soustenir avant mon départ quelques disputes tirées de la Littérature, hébraïque, grecque et latine et de la pouvoire faire sans [...]er, veu qu'aussi bien j'aurois de la peine à rencontrer quelqu'uns [n'a]yant pas soustenu cy-devant mes thèses de Lingua Herbraicum [par] faute de professeur, M. L'Empereur estant mort à mesure qu'elles s'imprimoient. Je n'ay encore point eu réponse du Recteur qui le doit proposer au Sénat académique qui a ottroyé la mesme chose à M. de La Plaet en une dispute politique où il pourroit avoir deux professeurs.*

*Nostre famille est toujours en bon estat par la grâce de Dieu. Vous verrez icy une dispute que mon frère a soustenue en public [il y a] quelque tems. Nous faisons estat de partir, Dieu aidant, avec M. l'Ambassadeur qui a témoigné de l'avoir agréé, et fait desseïn de [partir] après Pacques. C'est une commodité qui n'est pas à mépriser et [...] aller avec plus de seureté en telle compagnie. Je n'ay point eu n[ouvelle] encore de l'arrivée des Vindicie à La Rochelle où je crois que M. [Vincent] sera déjà retourné. Le livre de M. Jurieu ne paroist pas non plus [que] je scache, et il n'est pas homme à faire beaucoup de prosélytes. Le [fils] de feu M. de Lalt est arrivé de Rouen il y a quelques jours, et [...] qu'il vous apporté des nouvelles de M. de L'Angle.*

*Cependant, Monsieur, j'ay à vous solliciter de la part de ma Mère de la vente [de votre] maison, quoy qu'elle eust souhaitté qu'elle eust pû monter plus haut. La plus part à qui j'en ay ouï parler trouvent qu'elle n'est pas [...] cette occurrence où les maisons sont beaucoup ravalées de ce qu'elles valloient il y a quelques années. La maison de M. de Laet qui avoit [été] mise en vente n'a pu estre vendue, quoy que belle et spacieuse.*

*[C'est] tout ce que je peux dire pour le présent après vous avoir présenté les très humbles salutations de ma mère, qui se recommande tousjours [...] de vos grâces et à celle de Mademoiselle vostre compagne [et de] Mademoiselle du Moulin. J'en fais autant après vous avoir [...] du fonds de mon cœur une suite d'année longue et heureuse [...] consolation générale de toute l'Eglise et à la particulière de celuy qui se dit tousjour,*

*Monsieur,*

*Vostre très humble et très obéissant fils et serviteur.*

*Spanheim*

*De Leyden, ce 17 février 1649 [1650]<sup>12</sup>.*

BU Leyde, BPL 300/113-114

<sup>10</sup> Jacobus Trigland (1583-1654) dit Triglandius, était professeur de théologie à Leyde depuis 1634. Il avait été déjà recteur en 1643-1644.

<sup>11</sup> Adolphus Vorstius (1597-1663), professeur de médecine à Leyde depuis 1624.

<sup>12</sup> Sur cette lettre a été porté improprement la date du 17 février 1649 alors qu'elle est du 17 février 1650 comme en témoigne la mention de l'arrestation des princes de Condé, Conti et Longueville, événement qui eut lieu le 18 janvier 1650.

2 mars 1650 – Leyde  
Ezéchiel Spanheim  
à Monsieur Rivet

*De Leyden, ce 2 mars 1650.*

*Monsieur et très honoré Père,*

*J'ay reçu par le retour de nostre bastelier les obligeantes lettres desquelles il vous a plu de m'honorer qui m'ont apporté beaucoup de satisfaction en m'assurant tousjours de la continuation de l'honneur de vostre bienveillance, et ensemble de vostre bonne santé, qui nous est très précieuse. J'ay délivré les lettres à leurs adresses, excepté celles de M. Meschinet qui est parti pour Gronigen il y a environ 9 semaines, mais que j'ay baillées à M. Blair qui m'a promis de les luy faire tenir seurement.*

*Pour celles pour M. Beaumont, j'ay ici une voie très assurée d'un homme de Caen de sa connoissance qui luy fait délivrer mes lettres par son ordre ; de sorte que je ne doute point que la vostre ne luy soit bien rendue. J'ay reçu ces jours passés d'autres lettres de luy et de M. son Père qui le remercient des Vindicia et en font un jugement très avantageux. Il y avoit encore dans son paquet ces deux encloses du Père et du Fils qui s'adressent à vous. Le dernier me prie, comme vous verrés, de retirer de vous, Monsieur, [vos] observations et les luy faire tenir à la première commodité.*

*J'ay fais part aussi à M. de Saulmaise de vos salutations et de vos bons souhaits pour son voyage qu'il me témoigne de recevoir avec beaucoup de reconnoissance et de vous en demeurer [...]. Il persiste en sa résolution de partir vers le mois de may, quoy qu'il puisse arriver et entreprendre un voyage qui ne luy pourra apporter que beaucoup d'incommodités. La Reyne de Suède [a] écrit aussi une lettre il n'y a pas long tems à M. Heinsius [dans la]quelle elle témoigne beaucoup de satisfaction de M. son fils. Elle désire de l'attacher aussi à son service.*

*Pour ce qui est de M. Conrard, je vous supplie très humblement, Monsieur, de vouloir luy témoigner à la première occasion que je ne manqueray pas de luy rendre mes devoirs en passant par Paris, et de luy témoigner de bouche que l'honneur de sa bienveillance m'est très [préci]euse. J'avois appris la convalescence de M. Daillé de M. de Saulmaise à qui il l'avoit écrite il y a déjà quelques semaines. M. [Blon]del, à ce que ledit Sieur m'a dit, est résolu d'embrasser la voie d'Amsterdam qui luy sera avantageuse.*

*Pour ce qui est de vostre dessein de soustenir avant mon départ quelques positions [...], le recteur n'a pas eu encore le tems de le proposer au sénat [académique]. Il est vray que j'ay remarqué que l'ayant proposé en particulier à quelques uns, il s'en est trouvé qui l'ont voulu détourner, soubz [...] que la chose seroit tirée en conséquence, ce qui l'avoit fait différer [...] faire la proposition de crainte d'un refus. J'en ay conféré pourtant /3/ la plus grande partie qui m'a fait la faveur de me témoigner d'approuver mon dessein et de le vouloir favoriser de leur consentement. Cehuy qui y tesmoigne le moins d'acquiescence est M. Heidanus, quoy que je n'en puisse comprendre la cause.*

*Le Sénat académique a esté occupé extraordinairement ces jours passés à l'occasion d'un ballet que quelques seigneurs allemands vouloient présenter au prince de Machelbourg, et que le magistrat sans en avoir communiqué aux professeurs avoit deffendu solennellement à son de cloche, et par des placards imprimés et affichez devant l'Académie et ès places publiques. Le Sénat académique en ayant eu connoissance a cru que c'estoit à luy seulement de juger d'une affaire qui concerner pas seulement les membres de l'Académie, et que c'estoit empiéter sur leur autorité de sorte qu'ils ont fait arracher ce placard devant l'Académie et l'ont ottroyé audits Seigneurs (qui en faisoient de grandes plaintes) de leur donner leur ballet en particulier en la mesme place qui leur avoit esté deffendu par les magistrats qui après quelques conférences ne s'y est pas opposé, au moins s'est il donné hier et avant hier devant une assez grande affluence de monde.*

*Je crois que l'affaire passera plus avant et que le Sénat académique voudra avoir raison des procédures du magistrat en un fait dont la connoissance appartient à l'Académie et duquel il croit que le Magistrat de devoit pas absolument décider sans leur consentement.*

*Ma Mère au reste vous remercie de vostre bon conseil et ne marquera pas de le [vous écrire] comme elle en avoit aussi le dessein, se recommandant au reste très humblement à l'honneur de vos grâces, et de celles de Mademoiselle et de Mademoiselle du Moulin. J'en fais de mesme avec mille vœux pour vostre continuelle prospérité, à la consolation particulière de celui qui sera toute sa vie,*

*Monsieur et très honoré Père,*

*Vostre très humble et très  
obéissant fils et serviteur.  
Spanheim*

BU Leyde, BPL 300/115-116

---

**16 mars 1650 - Leyde  
Ezéchiël Spanheim  
à Monsieur Rivet**

*Monsieur et très honoré Père,*

*J'ay receu par le retour de nostre bastelier celles desquelles il vous a plu de m'honorer avec les observations de M. de Beaumont et le paquet que vous luy adressez. Je n'ay pas manqué de le confier ès mains de celui qui luy faict tenir seurement mes lettres et qui me permis de le recommander particulièrement. Il faudra attendre quelque autre commodité que celle de la poste pour luy faire délivrer en seureté ses observations.*

*Je n'ay pas manqué de luy représenter en mes précédentes l'impossibilité qu'il y avoit fait de leur faire voir le jour à présent, et le regret que nous en avons. Je luy ay fait tenir 12 exemplaires des Vindicia qu'il avoit demandé avec 5 de l'éclaircissement de Monsieur du Moulin. J'espère que nous aurons bientôt nouvelle de Monsieur Vincent qui nous rendra conte de la réception des Vindicia et du jugement qu'ils en feront en ce quartier. Il n'y a pas longtems que je luy ay écrit par la voye d'un Rochelois écholier en médecine qui m'avoit apporté des lettres de sa part, et l'ay prié d'en distribuer des exemplaires à Monsieur vostre excellent Frère, Monsieur Garrissoles<sup>13</sup> et Monsieur Reveau. Je n'ay point veu ici encore le livre intitulé Elenches motuum &c, lequel il vous plaist me faire mention quoy que je m'en soye enquis vers nos libraires.*

*Le dessein de Monsieur Bochart est très louable pour la justification de l'ordre presbyterial, et je ne doute point que le public ne tire grand fruit de son travail sur ce sujet. Je ne doute point que le mariage de Mademoiselle sa fille<sup>14</sup> ne soit un nouveau lien pour l'arrester au lieu où il est et quoy que la station soit favorable et le lieu célèbre, si est ce que sy grands dons paraissent avec plus d'éclat dans une Académie, et il auroit rencontré [un] peu plus de facilité pour mettre ses écrits en lumière.*

*Vous aurés appris la nouvelle de la mort de M. des Cartes<sup>15</sup> qui a esté enlevé en peu de jours. Cela donnera à penser à nostre voisin qui témoigne pourtant de ne vouloir pas démordre de sa résolution et qui fait estat d'entreprendre ce voyage dès que le beu tems et ses forces [luy] pourront permettre.*

*J'ay obtenu enfin permission du sénat de soustenir mes thèses sans prises, avec charge d'oster quelques positions qui [sem]bloient en quelque façon théologiques afin qu'elles ne puissent passer que purement pour des Philologiques. Quelques uns avoient trouvé [au] commencement quelques difficulté pour me l'accorder de peur que cela active en conséquence par l'autres, et qu'ils n'otroyent ce privilège quoy qui prennent leurs désirs. Ce qui a esté cause qu'en mesme tems q[u]'ils m'ont accordé ma demande, ils ont fait une loy par laquelle ils témoignent de ne le vouloir permettre à personne cy après si ce n'est à qu [...] de grande condition du pays qui voudroient soustenir une dispute de cette nature en plus de prendre quelques degré qui semble estre [...] au dessous d'eux.*

*Je fais estat de bailler à imprimer mes thèses qui ne sont que des simples positions en peu de jours, et de les soutenir ensuite à la fin de ce mois ou au commencement du suivant. Ils m'ont ordonné Monsieur Golius pour modérateur qui soit assés en sa place ordinaire comme*

---

<sup>13</sup> Antoine Garrissoles (1587-1651) était pasteur et professeur de théologie à l'académie de Montauban sa ville natale. Protestant orthodoxe, comme André Rivet et Jérémie Pictet, il était opposé aux théories venant de Saumur. Il publia en 1648 à Montauban un livre contre la théorie sur l'imputation de Josué de La Place : *Decreti synodici Carentoniensis de imputatione primi peccati Adae explicatio et defensio*. Michel NICOLAS, *Histoire de l'ancienne académie protestante de Montauban (1598-1659) et de Puylaurens (1660-1685)*, Imprimerie Forestié, Montauban, 1885, Edition à la demande Kessinger publishing, Whitefish, Montana, 2011, p. 169-184.

<sup>14</sup> Esther la fille unique née du mariage de Samuel Bochart avec Suzanne de Boutesluys, épousa le conseiller au parlement de Rouen Pierre Le Sueur, seigneur de Colleville.

<sup>15</sup> René Descartes est décédé le 11 février 1650 à Stockholm à l'âge de 53 ans d'une fluxion de poitrine.

*c'est la coustume qu'il y en aye tousjours quelqu'un pour ceux qui disputent sans prises en prenant leurs degrés.*

*Pour le différent entre l'Académie et le Magistrat survenu à l'occasion du ballet. Je crois qu'il n'est pas encore terminé, comme j'ay pu entendre de quelques uns. Il n'y a point de doute qu'en des choses de cette nature il y faut agir avec beaucoup de discrétion et de prudence, et peser meurement les raisons d'un et d'autre costé.*

*J'ay veu ces jours passés devant les boutiques de nos libraires un nouvel écrit de Monsieur des Marets intitulé Xenia Academica<sup>16</sup>, où il s'attaque derechef à Monsieur Voetius touchant la Predestination et ne veult point de conciliation entre l'opinion des Superlopsaire comme il les appelle et de celle du Synode de Dordrecht. Je vois que ces Messieurs [...] pour leur vie, et que rien n'est capable d'esteindre la passion qu'ils [ont] l'un contre l'autre. Je ne sçay si vous avés veu le dernier écrit dudit Sr. des Marets contre nostre Monsieur Stuard<sup>17</sup> qui est violent et virulent [au] possible, et qui passe toutes les bornes d'une juste deffense. L'autre se prépare de luy répondre, quoy qu'au jugement de plusieurs, il eust mieux fait de ne s'engager point en la deffense des hypothèses qu'il avoit avancées.*

*Ma Mère au reste vous présente et à Mademoiselle et à Mademoiselle du Moulin ses très humbles baise mains et se recommande tousjours de l'honneur de vos grâces. J'en fais de mesme avec passion et continue mes ardentés prières à Dieu pour vostre longue et constante prospérité, et à vous pour me croire inviolablement,*

*Monsieur et très honoré Père,*

*Vostre très humble et très  
obéissant fils et serviteur.*

*Spanheim*

*16 mars 1650, de Leyden.*

BU Leyde, BPL 300/117-118

---

<sup>16</sup> Doede NAUTA, *Samuel Maresius*, op. cit., p. 17, N° 50.

<sup>17</sup> Adam Stuart, un ecossais, professeur de théologie à Sedan, puis à Leyde fut une des nombreuses bêtes noires de Samuel des Marets.

31 mars 1650 - Leyde  
Ezéchiél Spanheim  
à Monsieur Rivet

*Monsieur et très honoré Père,*

*Ces lignes vous advertiront de la réception de celles que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et accompagneront ces exemplaires de mes thèses que je prends la liberté de vous adresser. Je vous supplie très humblement de me départir vostre jugement sur le choix des matières qui sont des questions problématiques pour la pluspart et qu'on peut soutenir sans interest de conscience.*

*J'ay pris le jour de ma dispute pour mardy qui vient et prétens au bout de faire un adieu à l'Académie. J'ay de la peine à trouver des opposans y ayant fort peu de personnes pour le présent en cette Académie qui s'appliquent à l'estude des langues ou de la littérature.*

*Pour nostre voyage, je crois qu'il sera avant le moy de may veu que M. Borel fait estat de partir dans une quinzaine de jours ayant ordre de haster son voyage pour des affaires qui sont survenues, ce qui l'obligera à laisser sa femme qui n'est pas encore preste et partir avec peu de train. Comme ce seroit beaucoup de consolation d'avoir l'honneur de vous voir avant nostre départ aussi serions nous marri que vous vous incommodassiez à ce sujet. Je ne doute point que la nouvelle Cour vous empeschera de quitter ce lieu cependant qu'elle s'y trouvera. Que si elle nous ravit le bonheur de vous voir par de deçà, en cas que nostre voyage ne soit point trop précipité, je ne manqueray pas d'aller recevoir l'honneur de vos commandemens à nostre départ. J'ay délivré vostre lettre pour M. Meschinet à M. Blau qui m'a promis de la luy faire tenir au plutost. J'ay communiqué aussi la lettre de Monsieur Drelincourt à Monsieur Dauber avec ce que vous y aviez adjouté de vostre main, à Monsieur Cordier qui assure de n'avoir point receu d'exemplaire pour Monsieur Daillé et que nonobstant cela il luy enverra le sien et en demander un autre de Monsieur Drelincourt. Je crois que nous aurons bientost des lettres de La Rochelle de la réception et du débit des Vindices que Monsieur Vincent en aura pris le soin à son retour. J'ay reçu de Messieurs de La Plaet et Thesserre qui vous présentent leurs très humbles salutations. Le dernier me mande qu'il se donnera l'honneur de vous écrire par la voye de Monsieur Goyer, et entre autres nouvelles, à qui la Royne de Suède a envoya une médaille à M. Sarrau, qui d'un costé la représente sous la forme d'une Pallas, et de l'autre par un soleil rayonnant. Monsieur de Saumaise continue tousjours en sa première résolution, et je crois qu'il n'y a que la maladie ou quelque chose de cette nature qui puisse l'en destourner. J'ay veu, enfin, dans les boutiques de nos libraires et chez Monsieur de Saumaise ce livre intitulé *Elenchus motuum*<sup>18</sup> &, mais sans avoir eu encore le loisir d'en faire la lecture. Ce seroit dommage pour le public que celuy de Monsieur vostre excellent frère contre M. Amyrauld fust supprimé que sans doute eust beaucoup servi à*

---

<sup>18</sup> *Elenchus Motuum Nuperorum in Anglia* de George Bate (1608-1668), médecin d'Olivier Cromwell, publié à Paris en 1649 sous le pseudonyme de Theodorus Veridicus.

*l'éclaircissement du sujet qu'il traite. Je n'ay point encore appris si les Vindices sont arrivées à Saumur et le jugement que ces Messieurs en font qui ne sont pas sans doute fort avantageux.*

*Le temps me presse et m'empesche d'adjouster autre chose pour le présent que les très humbles salutations de ma Mère et de toute notre famille à vous Monsieur, et à Mademoiselle et Mademoiselle du Moulin et ensemble mes ardentès prières à Dieu pour vostre constante prospérité au contentement particulier de celuy qui est de toutes ses passions.*

*Monsieur et très honoré Père,*

*Vostre très humble et très  
obéissant fils et serviteur.  
Spanheim*

*De Leyden, ce 31 mars 1650.*

BU Leyde, BPL 300/119-120

---

**20 avril 1650 - Leyde  
Ezéchiel Spanheim  
à Monsieur Rivet**

*Monsieur et très honoré Père,*

*C'est avec un regret extrême que je me vois obligé enfin de me donner l'honneur de vous écrire et de vous faire les excuses de mon silence, ayant esté sur le point de l'aller faire de bouche et estant résolu d'aller recevoir l'honneur de vostre commandemens avant nostre départ. C'est ce qui m'avoit fait suspendre mon devoir pour quelque tems, attendant tousjours que le tems préfin de nostre départ me donna le loisir d'avoir l'honneur de vous voir auparavant, mais les embarras domestiques qui ne peuvent manquer à la veille d'un si grand voyage, et l'incertitude en laquelle nous sommes du jour de nostre départ semblent me vouloir priver de ce contentement après m'avoir fait perdre celuy de vostre entretien.*

*Nous nous sommes déjà deffait de nos meubles et n'attendons que le premier bon vent et la commodité d'un navire de guerre pour nous mettre en chemin. Il est vray que nous ne savons encore si nous prendrons la route de Zélande ou celle de Rotterdam qui nous seroit plus commode s'il y avoit des vaissaux de prest, autrement il nous faudra suivre d'autres voyes. M. Thebault bourgmaistre de Middelbourg qui estoit ses jours passés et logeant chez Monsieur de Saulmaise, offrit à ma Mère tout son crédit et toute son assistance pour la faire bien accommoder sur un bon navire. De sorte, Monsieur, que s'il vous plaist m'honorer de l'honneur de vos commandemens et me charger de quelques lettres soit pour la France soit pour Genève, il seroit de besoin que je le pusse à la première commodité, nostre départ pouvant estre avancé ou reculé selon les dispositions du tems.*

*Monsieur de Saulmaise [fait] aussi estat d'aller en Zélande la semaine qui vient et a hâte d'entreprendre son voyage pour Suède. Il y a quelques jours M. Heinsius le jeune en est retourné, mais avec commandemens de la Reine de la revoir au plustost. Il dit des merveilles [de] cette Reine et que tout ce que la renommée en publie estoit au dessus de ce que remarquent en elle ceux qui ont le bonheur de l'approcher de plus près.*

*Vos précédentes m'avoient fait espérer que nous aurions le bien de voir Monsieur Bornius avant nostre départ mais n'en avons point jous encore, et je ne say si durant ces jours il s'est rendu en nos quartiers. Au premier jour nous irons grâce à Dieu à La Haye où j'auray le bonheur de voir Monsieur votre Fils et de l'avertir de nostre départ, si je n'avois moyen de vous faire savoir.*

*Je ne manqueray pas en quel lieu que nous [soyons de] proffiter de toutes les commodités que je rencontrerois pour vous donner de mes nouvelles, et me ramentevoir en l'honneur de [vos] bonnes grâces. Ma Mère vous en demande la continuation et [...] beaucoup de déplaisir de ce qu'elle ne peut avoir la liberté de vous voir et de recevoir vostre bénédiction. Elle ne laisse de vous rendre ici ses très humbles actions de grâce pour tant de faveur et l'obligation desquelles vous avés comblé nostre maison qui sera à jamais infiniment redevable. Elle ne manquera de bailler à Monsieur votre fils ce qui reste du louage de la maison, qui maintenant faict une autre face, tout le derrière étant déjà abattu et M. de Haller luy veut donner toute une autre forme. Cependant elle présente avec moy ses très humbles baise mains à Mademoiselle et Mademoiselle du Moulin, et se recommande aussi à l'honneur de leurs bonnes grâces, en leur souhaitant avec moy toutes sortes de prospérités, et Dieu continue à vous rendre pour long tems un exemple de ses sincères bénédictions. Je fais le mesme vœu de toutes les passions de mon âme et vous supplie très humblement de croire que je suis et en toute ma vie avec des respects intimes, et une reconnoissance très entière.*

*Monsieur et très honoré Père,*

*Vostre très humble et très  
obéissant fils et serviteur.  
Spanheim*

*20 avril 1650, de Leyden.*

BU Leyde, BPL 300/121-122

Le 1<sup>er</sup> mai 1650, Charlotte du Port partit de Leyde avec son fils aîné Ezéchiël et ses filles pour Genève. Ils firent étape à Amsterdam, d'où Ezéchiël écrivit le 11 mai à Rivet. Quelques jours plus tard ils s'embarquèrent pour la France. Ils débarquèrent à Dieppe, passèrent à Rouen et de là, gagnèrent Paris où ils restèrent quinze jours. Conrart qui les rencontra, écrivit le 10 juin à Rivet :

« J'ay eu le bien de voir Mlle Spanheim et M. son fils que je trouve fort bien fait, et selon les dons qu'il possède déjà, il y a sujet d'espérer qu'il se rendra digne héritier de feu M. son père et qu'il fera honneur à son nom comme son nom luy fait déjà honneur »<sup>19</sup>.

André Pineau, le neveu de Rivet, qui les rencontra également, dans sa lettre du 18 juin à son oncle nous apprend le chemin qu'ils suivirent pour se rendre à Genève :

« Je fis aussi part de vos dernières nouvelles à Messieurs Mestrezat & Aubertin, que je rencontray heureusement chez Mademoiselle Spanheim. Vous sçavés qu'elle est allé faire sa retraite à Genève, ayant fait ici une station de 15 jours. On lui a conseillé d'aller par eau jusques à Lyon par le moyen des rivières de Seine, d'Yonne & de la Saône & elle s'est servie de cette commodité »<sup>20</sup>.

Charlotte du Port et ses enfants arrivèrent à Genève dans les derniers jours du mois de juin ou les premiers jours du mois de juillet. Le 3 juillet 1650, dans la lettre qu'il envoya ce jour à Rivet, Jérémie Pictet lui décrit le joie que lui avait procuré l'arrivée d'Ezéchiël Spanheim :

« J'ay resçu beaucoup de joye & de consolation d'avoir icy retrouvé le père au fils, de voir comment Monsieur E. Spanheim se représente un excellence [fils] d'un si excellent père. J'estime grandement son érudition extraordinaire dans une jeunesse si entière & avec beaucoup de satisfaction des preuves qu'il en a donné particulièrement contre l'Antagoniste de Saumur. Le Funeste de Middelbourg aura sujet d'appréhender s'il veut chercher querelle, mais Dieu vueille qu'il voist plustost que de troubler & qu'il profite du tems pour son honneur et la paix de l'Eglise »<sup>21</sup>.

Dans sa lettre du 12 juillet 1650 à Rivet, Ezéchiël fait état de leur réception par le Magistrat. Son frère cadet Frédéric était resté à Leyde. La Bibliothèque de l'Université de Leyde conserve quatre de ses lettres à André Rivet.

---

<sup>19</sup> Valentin CONRART, *Lettres à André Rivet (26 novembre 1644-19 novembre 1650)* publiées in René de KERVILER et Edouard de BARTHELEMY, *Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française, sa vie et sa correspondance. Etude biographique et littéraire, suivie de lettres et de mémoires inédits*, 1<sup>ère</sup> Edition Didier, Paris, 1881, Slatkine reprints, Genève, 1971, p. 545.

<sup>20</sup> B. U. Leyde, BPL 286/IV/108.

<sup>21</sup> B. U. Leyde, BPL 300/181.

11 mai 1650 - Amsterdam  
Ezéchiél Spanheim  
à Monsieur Rivet

*Monsieur et très honoré Père,*

*C'est avec une satisfaction extrême que j'embrasse l'occasion qui se présente de vous réitérer les assurances de mon très humble service avant nostre départ et de vous donner advis et de la réception de celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'escire, et de l'estat de nostre famille. Il m'a esté impossible jusques à présent de m'aquitter plustost de ce devoir pour les embarras domestiques que nous avons eu sur nostre départ de Leyden qui fut le 1 de May après y avoir reçu toutes sortes de témoignages de bienveillance et de faveur tant du magistrat que de Messieurs les professeurs, nous nous rendismes à La Haye où nous séjournasmes jusques au Jeudy en l'attente du vent qui estoit encore tout contraire et pour prendre congé des Cours et des autres qui nous font l'honneur de nous aimer. Madame lePrincesse nous témoignast tant en paroles qu'en effet tout plein de bonne volonté pour toute nostre famille et qu'elle embrasseroit avec ardeur toutes les occasions qui luy faciliteroient les moyens de nous en donner des preuves essentielles.*

*Nous avons eu l'honneur aussi de prendre congé de Monsieur vostre Fils à qui ma Mère délivra l'argent pour le reste du louage de la maison, avec prière de vous faire ses très humbles baise mains de sa part et de [vous] témoigner quels intimes ressentimens elle a, avec nostre famille, des grandes obligations qu'elle vous a, et de [...] qu'elle a d'estre continue en l'honneur de vos grâces. Le [...] nous partismes de La Haye et nous rendismes en ce lieu pour [...] le vent avec plus de seureté veu que les navires estoient tous [...] et n'attendoient que le premier bon vent pour faire voile. [...] a commencé dès hier à nous estre favorable, et maintenant [nous] sommes sur le point de nous embarquer et de nous recommander à la protection de celuy qui commande aux vents et aux tem[pêtes] et qui sera nostre guide s'il luy plaist.*

*Mon Frère est venu icy pour nous accompagner et ensuite s'en retourner continuer ses études à Leyden où la Magistrature a promis de vouloir fou[rnir] son entretien. J'ay à vous rendre nos très humbles [...] de grâce pour la bonne lettre qu'il vous a plu de m'envoyer pour Messieurs les pasteurs et professeurs de l'Eglise et Académie de Genève, laquelle je ne manquerais de leur délivrer avec témoignage des infinies obligations que nous vous avons.*

*[Nous] prenons nostre route par Dieppe et Rouen, de sorte que je [ne] say si je prendrais la liberté de visiter Messieurs de Langle [en] passant, veu leur passion extrême pour Saumur. On m'a dit [de] bonne part ces jours passés que M. Amyrault semoit des écrits manuscrits en grand nombre contre le Judicium de Monsieur du Moulin et que ledit Sieur se préparoit d'y répondre<sup>22</sup>. Je serois bien aise d'estre éclairci de ce bruit et s'il a quelques fondement, ayant de la paine à croire qu'après une parole si solennellement donnée avec tant d'éclat ces Messieurs eussent encore le front d'user de supercherie semblable qui sans doute*

---

<sup>22</sup> Cette remarque est citée par F. P. van STAM, *The Controversy over the Theology of Saumur*, op. cit., p. 402.

*achèveroit de les perdre [...] crédit et de réputation auprès de ceux qui avoient encore conservé une bonne opinion de leurs procédures.*

*Je n'ay point encore eu nouvelle [à] La Rochelle de la réception des Vindicia et m'estonne que Monsieur Vincent n'en a donné d'avis. Le fils de Monsieur Garrissoles [est] passé par Leyden où il ne s'arrêta qu'un jour poursuivant son voyage pour Suède<sup>23</sup>. Monsieur de Saumaise est encore en Zélande [d'où] il doit retourner au premier jour pour commencer son grand [voy]age si ce n'est que les nouvelles que j'apprens de la maladie de la Reine l'arrestent pour quelque tems, et qu'il ne vueille en attendre [...].*

*Le tems m'empesche de m'étendre davantage pour le présent [a]vant de me donner l'honneur de vous écrire et de vous faire savoir [le] succès de nostre voyage à toutes les occasions qui m'en faciliteront [les] moyens.*

*Ma Mère m'a donné charge particulièrement de vous faire ses très humbles excuses et à Mademoiselle de ce qu'elle n'a [peu] vous tesmoigner elle mesme avant son départ le ressentiment qu'elle [...] d'obligation que nous vous avons, et comme elle se sentira à [vie] redevable à toute vostre maison. Cependant, elle se recommande [en vos] bonnes prières, et vous souhaite et à Mademoiselle et Mademoiselle du Moulin une vie longue et heureuse et accompagnée des bénédictions [...] les plus précieuses et les plus particulières. J'en fais autant du [fonds] de mon cœur, vous suppliant très-humblement de croire qu'en quel [lieu] que je sois, je seray tousjours avec des ressentimens et des respects extraordinaires.*

*Monsieur et très honoré Père,*

*Vostre très humble et très  
obéissant fils et serviteur.  
Spanheim*

*Amsterdam, ce XI may 1650.*

BU Leyde, BPL 300/123-124

---

<sup>23</sup> Antoine Garrissoles, fils aîné du pasteur Antoine Garrissoles et de sa seconde épouse Catherine de Bissol, avait été chargé par son père de porter à la reine de Suède un poème en douze chants qu'il avait composé à la gloire de Gustave-Adolphe le père de celle-ci. Antoine Garrissoles fils qui avait commencé par étudier la théologie, l'abandonna après la mort de son père et devint avocat. Il mourut le 10 mars 1681. Michel NICOLAS, *Histoire de l'ancienne académie protestante de Montauban (1598-1659) et de Puylaurens (1660-1685, op. cit., p. 178-181.*

24 mai 1650 - Leyde  
Frédéric Spanheim fils  
à Monsieur Rivet

*Monsieur et très honoré Père,*

*La douleur qu'au premier abord j'ay sentie par le départ de tout ceux de nostre famille et dans la séparation de mes plus proches ensemble avec quelques affaires que je devois expédier m'ont empesché de me donner plus tost l'honneur de vous escrire. Il y a huit ou neuf jours qu'ils se mirent en mer avec un vent extrêmement favorable, mais dans un petit navire marchand. Ma mère particulièrement et mon Frère me donnèrent charge de vous assurer de la continuation de leurs respects et de leurs vœux pour vostre personne et pour tous ceux qui ont l'honneur de vous appartenir.*

*Aussi Monsieur l'un des regrets les plus grands qu'ils eurent en leur départ fut de n'avoir pas peu jouir de l'honneur de vostre présence pour vous remercier de bouche de toutes les obligations que nous vous devons et pour recevoir vostre dernière bénédiction. Ils n'ont pas quitté ce pays sans quelque amertume par la considération de l'état dans lequel ils y sont antré et de celui dans lequel ils en sortoyent. Ils ont eu néanmoins quelque consolation en ce qu'ils ont veu que la plus part des principaux de ceste ville, surtout, se sont interressez dans leur fortune et leur ont donné des tesmoignages d'une sincère amitié. Ils me font l'honneur de m'en continuer les marques en leur absence et de me promettre toutes celles qu'une véritable affection pouroit produire. Cependant je tascheray par toutes sortes de moyens de m'en rendre digne et de m'évertuer à suivre les traces de celui qui m'a donné la vie.*

*Je vous ouvre mon coeur, Monsieur, et vous supplie très humblement de m'honorer toujours de vostre paternelle affection laquelle jusqu'icy vous nous avez déployée avec tant de bonté. C'est sous cette espérance que je prens la liberté de me dire,*

*Monsieur et très honoré Père,*

*Vostre très humble et très  
obéissant fils et serviteur.  
Spanheim*

*A Leyden, ce 14 may 1650.*

BU Leyde, BPL 300/127-128

**9 juin 1650 - Leyde**  
**Frédéric Spanheim fils**  
**à Monsieur Rivet**

*Monsieur et très honoré Père,*

*Celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escire me fut rendue il y a quelques jours. Je vous rends grâces très humble de la continuation de vostre affection envers moy et du soin qu'il vous plaist de prendre de mes estudes. Vos saintes exhortations me seront d'autant d'aiguillons qui m'incitent à l'ardeur de l'estude et au de là de faire quelques progresz. Je me tiens icy en chambre en un logis proche de celui de monsieur Gillot. Je l'ay choisi pour ce qu'aucun autre escholier n'y demeure, que pour la cognoissance que j'ay de la sincérité de mes hostes, joint que j'y peu faire mon ménage avec peu de frais. Ma Mère savoit déjà à son départ que Messieurs de Leyden me feroient quelque pension annuelle pour le soulagement de la famille, comme ils luy en avoyent donné l'espérance veu la grandeur des despens qui se font icy quoy qu'on mesnage, mais jusques à cette heure ils n'ont rien fait. Je ne sçay ce que je dois attendre de l'issue.*

*Je n'ay pas encore reçu lettres de mon Frère depuis leur départ dont je suis estonné. Néanmoins Monsieur de Laet m'a dit ces jours passés que son Frère luy mandoit de Rouen y avoir veu ma Mère, avec toute sa maison, en bonne santé et qu'elle étoit partie pour Paris. J'espère puisque Dieu les a conduits jusque là qu'ils leur donnera un bon succez pour le reste du chemin.*

*Au reste, Monsieur, je me suis enquis touchant ce *Chronicam lerinense*, mais le libraire m'a dit qu'il n'avoit pas esté retenu pour vous. Je n'ay pas encore eu l'honneur de voir Monsieur d'Onglepiet<sup>24</sup>. Je ne manqueray pas toutesfois de luy rendre mes devoirs l'un de ses jours pour entrer dans le bonheur de sa cognoissance. Monsieur de Saumaise est depuis une semaine ou deux à La Haye. On dit qu'il fait ses adieux. Monsieur Morus est avec luy et dimanche passé il y fit une action. Il a presché deux fois auparavant icy.*

*Nous avons icy grand besoin de professeurs en théologie. On entend encore rien de la venue de Monsieur Bisterfeld. Monsieur Triglandus est fort sur le déclin et est incommodé de l'ouïe. Nous n'avons que Monsieur Heydanus qui sans ses leçons et ses prêches est d'ailleurs assez affairé et ne peut pas beaucoup vaquer à une instruction particulière. On parloit, il y a quelques temps, d'en appeler un quatriesme.*

*Jarrige n'a pas trompé beaucoup de monde, et véritablement on ne pensoit attendre autre chose de luy il y a plusieurs mois. Sa conversation n'estoit qu'avec des papistes et avoit une communication ordinaire avec un Jésuite qui se tenoit à La Haye et qui le venoit voir souvent. Jamais je ne l'ay veu au presche. Maintenant on dit qu'il va mettre les ministres sur*

---

<sup>24</sup> André Rivet était allié à cette famille protestante bretonne par sa première femme Suzanne Oyseau dont la mère était une Gouret d'Onglepiet. René Gouret, sieur du Plessis, né en 1628, était le second fils d'Isaac Gouret, sieur d'Onglepiet, intendant des Rohan et de Geneviève Verdin. Après avoir fait ses humanités et sa philosophie à Saumur, et des études de droit à Paris il était venu au printemps 1650 à Leyde pour perfectionner ses connaissances en cette discipline.

*l'échaffaud comme il en a fait de ses Jésuites<sup>25</sup>. L'orgueil, l'ambition et l'avarice le posséderont totalement. J'ay veu une de ses lettres qu'il a escrite icy à un marchand où il l'exhorte à changer et à quitter nostre religion prétendue dans laquelle il est impossible d'estre sauvé. Il dit qu'il a pardon du Pape, du Roy et du général des Jésuites.*

*Cependant, je me recommande très humblement à vos grâces et prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous augmente vostre vigueur et vous donne une vie qui puisse encore long temps estre utile à son Eglise et à tant de personnes qui se sentent desja vos redevables et se louent de vostre bonté. Je serois ingrat si je ne me tenois des premiers de ce nombre, aussi je demeure avec tous les respects que je vous dois,*

*Monsieur et très honoré Père,*

*Vostre très humble et très  
obéissant fils et serviteur.  
Frédéric Spanheim fils*

*A Leyden, ce 9 juin 1650.*

BU Leyde, BPL 300/129-130

---

**12 juillet 1650 – Genève  
Ezéchiël Spanheim  
à André Rivet**

*Monsieur et très honoré Père,*

*J'espère que celles que je me suis donné l'honneur de vous escrire de Paris vous auront été délivrée par lesquelles vous aurés veu la continuation de mes respects et l'heureux succès de nostre voyage jusques audit lieu. Maintenant celles-cy me serviront pour me ramentevoir en l'honneur de vos grâces et vous faire part de nostre heureuse arrivée au lieu qui estoit le but d'un si long et pénible voyage. C'est une nouvelle, Monsieur, que j'ose me promettre ne vous estre pas indifférente par la connoissance particulière que j'ay de l'intérêt qu'il vous plaist de prendre en la conservation d'une famille que vous vous estes rendu totalement aqise il y a déjà long tems. Ce n'est pas sans une protestation et un support tout particulier de nostre Seigneur de ce qu'il la amenée en si bon port en parfaite santé et l'a préservé de tant d'inconvénniens, auxquels on peut estre sujet en un voyage de cette nature. Il n'ay en eu aucun de sa grâce qui ait esté atteint de la moindre indisposition, et nous avons eu le bonheur d'amener le peu de hardes que nous avions en très bon estat.*

---

<sup>25</sup> Jarrige n'était pas resté longtemps fidèle à la Religion réformée. En 1650, il quitta Leyde pour Anvers où il revint à sa première religion et justifia sa conduite dans un écrit intitulé : *La Rétractation du P. Pierre Jarrige, jésuite, retiré de sa double apostasie par le miséricorde de Dieu* publié en 1650 à Anvers. Frères HAAG, *La France protestante*, tome V, p. 41-43.

*On nous a fait l'honneur de nous faire un accueil au de là [de] ce que nous avions espéré, accompagné de toutes les [preuves] d'une bienveillance très particulière. Le magistrat [et les] particuliers nous ont fait suffisamment paroistre [en] quelle considération ils ont la mémoire du deffunt [qui] qui est encore engravée profondément dans les cœurs [de tous] les bons citoyens. Ils ont tous approuvé la résolution [que] ma Mère avoit prise qui trouvera sans comparaison [plus] de douceur dans ce séjour qu'elle n'en eust peu recevoir par la bas dans l'estat auquel il a plu à Dieu [nous] mettre.*

*Le Magistrat m'a fait aussi l'honneur de témoigner qu'il désiroit de m'arrester par de deçà et de me donner quelque profession ou de langue ou [d'his]toire pour ce sujet. Pour celle de la Philosophie [dont] on vous avoit parlé j'avoue que je n'y ay pas eu d'inclination, veu que mon génie ne m'y avoit jamais p[orié] et que depuis quelques années en çà d'autres études [m'ont] fait négliger celui là.*

*Messieurs Pictets particulièrement nous ont comblé de tant de faveurs et de caresses que nous ne pouvons qu'en estre dans la confusion [et] en avoir de très grands ressentimens. J'ay fait dél[ivrer] vostre bonne lettre à la compagnie qui vous témoigne la réponse qu'on m'a prié de vous faire tenir [...]qu'elle vous en a, et l'estime particulière qu'elle fait de l'honneur de vostre bienveillance.*

*Pour nous, nous sommes dans l'impatience d'apprendre des nouvelles de vostre santé qui est si précieuse à tous les gens de bien et si utile à l'Eglise de Dieu. Je n'en apprendray jamais la confirmation qu'avec des transports conformes aux obligations que nous vous avons et au respect que je vous dois. Ma Mère vous supplie aussi très humblement de prendre les mesmes assurances pour elle, se recommandant de tout son cœur à l'honneur de vos grâces et à celles de Mademoiselle vostre chère compagne, et de Mademoiselle vostre incomparable niepce, ausquelles je prens aussi la liberté d'adresser mes très humbles baise mains. C'est l'endroit où je vous supplie de croire que je seray le reste de mes jours avec une passion égale à mes respects,*

*Monsieur et très honoré Père,*

*Vostre très humble et très obéissant  
fils et serviteur au Seigneur.*

*Spanheim*

*A Genève, ce 12/2 juillet 1650.*

BU Leyde, BPL 300/125-126

13 septembre 1650 - Leyde  
Frédéric Spanheim fils  
à Monsieur Rivet

*Monsieur et très honoré Père,*

*Je reçeus il y a quelques jours celle qu'il vous a plu me faire l'honneur de m'escire avec les exemplaires de vostre Epistre de Senectute bona. Je vous rends grâces très humbles de celuy que vous m'aviez destiné et que j'ay parcouru avec autant de fruit que de plaisir. Pour les autres, je les ay distribué tout aussi tost à ceux les noms desquels vous me marquez. Ils m'ont chargé de vous en remercier très humblement. Ils ont tous admiré vostre grande vigueur qui vous permet de continuer encore à profiter au public dans un aage où la nature semble perdre sa force.*

*Monsieur Golius auquel j'ay parlé touchant ce Monsieur Cragius Escossois m'a dit qu'il avoit tousjours esté icy lorsque jusque à présent et qu'il avoit obtenu la liberté de faire des collèges en droit, mais que depuis quelques semaines l'ayant rencontré à Rotterdam il luy avoit dit qu'il s'en alloit à Breda pour vous voir.*

*Je vous envoie la taille douce que vous demandez et qui est la dernière de deux qui ont esté faites. Les uns trouvent qu'elle représente mieux le défunct et les autres se tiennent à la première. Je dois soutenir des thèses samedi prochain, Dieu aidant, lesquelles je prens la liberté de vous envoyer. Ce sont des positions tirées des quatres parties de la Philosophie et toutes assez controversées. C'est pourquoy le matin et l'après dînée seront employez à la dispute. Dieu vueille que le succez en soit tel que je le souhaite.*

*Au reste, je me recommande très humblement à vos grâces, et après avoir adressé mes vœux à Dieu pour vostre conservation, je me diray avec toute sorte de respects,*

*Monsieur et très honoré Père,*

*Vostre très humble et très  
obéissant fils et serviteur.  
Spanheim*

*De Leyden, ce 13 sept. 1650. Avec vostre permission Mademoiselle Rivet et Mademoiselle du Moulin trouveront icy mes très humbles salutations.*

BU Leyde, BPL 300/131-132

17 novembre 1650 - Leyde  
Frédéric Spanheim fils  
à Monsieur Rivet

*Monsieur et très honoré Père,*

*Vous m'accuserez de négligence d'avoir tardé si long temps à répondre à celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'écrire. Ce livre que je vous envoie de la part de Messieurs Elzevir en a esté la cause, lequel je ne pouvois vous envoyer qu'avec nostre batelier qui ne part que tous les quinze jours. Quant à ces harangues que vous demandiez desdits Messieurs, ils les ont fait chercher partout à ce qu'ils m'ont dit, mais ne les ont pas trouvées. Dont ils m'ont prié de vous faire leurs très humbles excuses.*

*J'ay reçu il y a quelques temps deux lettres de Monsieur Reveau qui s'adressoyent à mon Frère, lequel il croyoit en cette ville. Je les luy ay envoyées à Genève, mais quant à moy je n'en ay point reçu de sa part, autrement je n'aurois pas manqué de luy envoyer ces exemplaires de son *Judicium* qu'il demande. Joint que je ne sçay pas qui est ce marchand d'Amsterdam dénommé Castellin, ni où il demeure. J'avois creu jusques icy que mon Frère avroit envoyé Godschakhus à Monsieur Vincent. Je luy en ay escrit ces jours passés afin qu'il supplie à ce défaut.*

*J'ay fait voir à Monsieur Beaufort ce que vous m'aviez escrit en sa faveur dont il vous remercie très humblement comme je croy qu'il aura fait par lettres. Comme il est bon Philosophe avec son sçavoir en médecine, je croy qu'il se feroit valoir dans une Académie.*

*Monsieur du Plessis part cette semaine pour aller en France. Il m'a dit qu'il s'estoit donné l'honneur de vous écrire<sup>26</sup>. Il y a huit jours que je reçeus lettre de mon Frère par lesquelles il me chargeoit de vous faire ses très humbles recommandations et de toute la famille, comme aussi à Mademoiselle Rivet et Mademoiselle du Moulin. Il devoit commencer bientôt à faire des leçons en éloquence et en Histoire. Au reste, par le conseil de Messieurs nos parens, il a embrassé l'estude du Droit. Cependant après m'estre recommandé très humblement à vos grâces et fait des vœux pour la continuation de vostre santé, je demeure avec toutes sortes de respects,*

*Monsieur et très honoré Père,*

*Vostre très humble et  
très obéissant fils et serviteur.  
Spanheim*

*A Leyden, ce 17 novembre 1650.*

BU Leyde, BPL 300/133-135

---

<sup>26</sup> Le Fonds Rivet de l'Université de Leyde au Codex BPL 282 conserve deux lettres de René Gouret, Sieur du Plessis, à Rivet du début de son séjour à Leyde datées des 2 juin et 12 juillet 1650.

Notre connaissance de la famille Spanheim a été renouvelée par l'étude de Sven EXTERBRINK, « Internationaler Calvinismus als Familiengeschichte : Die Spanheim (ca 1550-1710) », in Dorothea NOLDE et Claudia OPITZ (hg), *Grenzüberschreitende Familienbeziehungen in der Frühen Neuzeit: Akteure und Medien des Kulturtransfers*, Böhlau Verlag, Köln, 2008, p. 137-153.

Cette étude nous donne notamment (pp. 142-143) des précisions supplémentaires sur les enfants de Frédéric Spanheim et de Françoise-Charlotte du Port. Outre Ezéchiel, né le 7 décembre 1629 à Genève ; Frédéric, né le 1<sup>er</sup> mai 1632 à Genève bien connus, ils eurent : Andréas dont le prénom fait présumer qu'il eut André Rivet pour parrain, qui fut un conseiller du comte de Nassau et Rentmeister à Groningen, Daniel, étudiant à Leyde et à Heidelberg où il mourut en 1675 ; Renée, prénommée comme sa grand-mère paternelle, qui épousa Isaac Buirette von Oehlefeld, *preußischer Rat et Resident à Nüremberg* ; Marie qui épousa un gentilhomme suédois, Henri de Falkenberg ; et Jeanne, qui épousa Théophile Bonet, un médecin de Genève.

Jean-Luc TULOT

\* \* \* \* \*

#### ERRATA

Dans le cahier du Centre de généalogie protestante, numéro 121, du premier trimestre 2013, pages 18-32, au bas de l'article intitulé : "La famille Fries de Mulhouse, cinq siècles d'histoire (seconde partie)", le nom d'un auteur a malencontreusement été omis, celui d'Eric FRIES.

Il faut donc lire comme co-auteurs de cet article, au bas de la page 31 :

Dominique KAPLAN, Eric FRIES et Daniel FRIES

## FAMILLE GARREAU

### DE VENDEE ET DE LA ROCHELLE

**Gabriel Moïse GARREAU**, négociant et notable du corps de ville de La Rochelle, demeurant en 1779, en sa maison de Bourgpousson, à Tonnay-Charente, °La Rochelle 1710, mort à La Rochelle, le 15 mai 1785, épouse avant 1734, **Marie DANGIRARD**, morte avant 1762, dont :

1. **Marie Sara GARREAU**, demeurant à La Rochelle, petite rive (Saint-Nicolas), 1788, °La Rochelle b Saint-Barthélemy, 28 novembre 1734, morte épouse (cm Me Tardy, notaire à La Rochelle, 6 avril 1761), le 8 avril 1761, **Clément Martial de TANDEBARATZ**, \*10210, négociant à La Rochelle, °b Tonnay-Charente, 1er juin 1731, mort à La Rochelle, RPR, le 6 juin 1783 (greffe de police), fils de René Daniel de TANDEBARATZ, négociant à La Rochelle, et de Marie-Anne PELLETANT [mariage reconnu devant le lieutenant-général civil de la sénéchaussée de La Rochelle, le 30 avril 1788]
2. **Anne Marie GARREAU**, °La Rochelle, b Saint-Barthélemy, 11 mars 1736, morte après 1792, épouse (cm Me Tardy, notaire à La Rochelle, 10 mai 1762) (temple de La Rochelle 10 mai 1762), **Mathieu Louis Gustave BENOIST**, \*10163, négociant à La Rochelle, petite rive (Saint-Nicolas), fils de Mathieu BENOIST, négociant, et de Marie-Anne NOORDINGH [mariage reconnu devant le lieutenant-général civil de la sénéchaussée de La Rochelle, le 27 février 1788]
3. **Pierre Jérémie GARREAU**, dit l'aîné 1788, \*10162, négociant à La Rochelle, 1788, syndic de la chambre de commerce, °La Rochelle, b Saint-Barthélemy, 19 novembre 1737, qui suit ;
4. **Henriette GARREAU**, °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 14 novembre 1738, morte à Fontenay le Comte, RPR, le 3 juillet 1770 (greffe de police) épouse (cm Me Tardy, notaire à La Rochelle, le 23 mai 1767) (église réformée de La Rochelle, le 23 mai 1767) **Pierre Henri DEBESSÉ**, \*10728, négociant à Fontenay le Comte, rue de la place aux Herbes (Notre-Dame), 1788, fils de François DEBESSÉ, marchand orfèvre à Fontenay le Comte

(1726-1729), marchand de draps de soie à Fontenay le Comte, puis négociant à La Rochelle, et de Marguerite DUPONT

5. **François GARREAU**, °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 23 juin 1740
6. **Catherine Suzanne GARREAU**, °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 20 décembre 1741, morte épouse<sup>1</sup> à La Rochelle, le 24 mai 1767 (temple de La Rochelle, le 24 mai 1767), **Louis Hilaire de BESSÉ**, demeurant à La Rochelle, fils de François DEBESSÉ, marchand de draps de soie à Fontenay le Comte, puis négociant à La Rochelle, et de Marguerite DUPONT, mort avant 1794 ; remarié, avant 1776, avec **Jeanne Rosalie DUMOUSTIER**, °Loudun 1752, morte à Fontenay le Comte, le 30 thermidor an 2 (17 août 1794), fille de [? Jean DUMOUSTIER et de Jeanne Marguerite Louise VINSONNEAU]
7. **Pierre GARREAU**, °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 17 juillet 1743
8. **Elie Moïse GARREAU**, \*10199, négociant à La Rochelle rue Saint-Yon (Saint-Sauveur), °La Rochelle 13 janvier 1745, b Saint-Barthélemy 14 janvier 1745, qui suit ;
9. **Paul GARREAU**, \*10209 \*10153, négociant à La Rochelle, place Habert (Notre-Dame) 1788, °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 18 juin 1750, qui suit ;
10. **Anne GARREAU**, °La Rochelle, b Saint-Barthélemy, épouse **Pierre Henri GOUDAL**, négociant à Bordeaux, mort avant 1792

**Pierre Jérémie GARREAU**, dit l'ainé (1788), \*10162, négociant à La Rochelle (1788), rue Saint-Yon (Saint-Barthélemy), °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 19 novembre 1737, épouse<sup>2</sup> (cm Mes Valet-Bachelot, notaires à Saint-Savinien, le 10 octobre 1762), le 17 octobre 1762,

---

<sup>1</sup> Mariage : en présence de Pierre-François, Louis-Hilaire et Jacques de Bessé, frères de l'époux, d'Elisabeth Dutens, femme de Jacques de Bessé, Pierre Jérémie Garreau et Elisabeth Ponvert, frère et belle soeur de l'épouse, Elie-Moïse et Paul Garreau, frères de l'épouse, Anne Garreau, veuve d'Henri Goudal, soeur de l'épouse, Louis Gustave Benoist et Anne Marie Garreau, beau-frère et soeur de l'épouse, Clément Martial de Tandebartz et Marie Sara Garreau, beau-frère et soeur de l'épouse, Catherine Suzanne Garreau, soeur de l'épouse, Pierre Dangirard et Renée Elisabeth Rondeau sa femme, cousin et cousine germaine de l'époux, Jean Perry, Jean David Pinasseau, Jean Bedène, anciens du Consistoire, Anne Ponvert, amie de l'épouse.

<sup>2</sup> Mariage : en présence de Pierre-François, Louis-Hilaire et Jacques de Bessé, frères de l'époux, d'Elisabeth Dutens, femme de Jacques de Bessé, Pierre Jérémie Garreau et Elisabeth Ponvert, frère et belle soeur de l'épouse, Elie-Moïse et Paul Garreau, frères de l'épouse, Anne Garreau, veuve d'Henri Goudal, soeur de l'épouse, Louis Gustave Benoist et Anne Marie Garreau, beau-frère et soeur de l'épouse, Clément Martial de Tandebartz et Marie Sara Garreau, beau-frère et soeur de l'épouse, Catherine Suzanne Garreau, soeur de l'épouse, Pierre Dangirard et Renée Elisabeth Rondeau sa femme, cousin et cousine germaine de l'époux, Jean Perry, Jean David Pinasseau, Jean Bedène, anciens du Consistoire, Anne Ponvert, amie de l'épouse.

**Elisabeth PONVERT**, fille de Pierre PONVERT, négociant à Saint-Savinien, et d'Anne FAURE [mariage reconnu devant le lieutenant-général civil de la sénéchaussée de La Rochelle, le 27 février 1788], dont :

1. **Gabriel Moyse GARREAU**, °La Rochelle, b Saint-Barthélemy, 10 août 1763
2. **Anne GARREAU** °La Rochelle, b Saint-Barthélemy 26 juin 1765, morte épouse (temple de La Rochelle 27 mai 1789) **Moïse Jérémie de TANDEBARATZ**, \*10123 négociant à La Rochelle, petite rive (Saint-Nicolas) 1788, °La Rochelle 2 janvier 1762, b 22 janvier 1762, fils de Clément Martial de TANDEBARATZ, \*10210, négociant à La Rochelle, et de Marie Sara GARREAU
3. **Pierre Elie GARREAU**, capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre royal et militaire, °La Rochelle
4. **Sara Julie GARREAU**, °La Rochelle, b protestant 14 mars 1768
5. **Paul GARREAU**, °La Rochelle, b protestant 13 octobre 1769
6. **Elisabeth Adélaïde GARREAU**, °La Rochelle, b protestant 9 février 1771
7. **Anne Fanny GARREAU**, °La Rochelle, b protestant 23 janvier 1773
8. **André Benoît GARREAU**, °La Rochelle, b protestant 11 juillet 1775

**Elie Moïse GARREAU**, \*10199, négociant à La Rochelle, rue Saint-Yon (Saint-Sauveur), °La Rochelle 13 janvier 1745, b Saint-Barthélemy 14 janvier 1745, épouse (cm Me Tardy notaire à La Rochelle, le 13 avril 1774), (temple de La Rochelle, le 25 avril 1774), **Marie Gabrielle ALLARET**, fille de Pierre Daniel ALLARET et d'Anne BENOIST ; remarié (cm Me Tardy, notaire à La Rochelle, 7 décembre 1778) (temple de La Rochelle, le 7 décembre 1778) avec **Marie Jeanne PEYRUSSET**, °La Rochelle 15 janvier 1759, b Saint-Nicolas 16 janvier 1759, morte à La Rochelle, le 3 mars 1790, fille d'Antoine PEYRUSSET, négociant à La Rochelle, syndic de la chambre de commerce, officier municipal de La Rochelle (1788), et de Marie Elisabeth GIRAUDEAU ; remarié à la Rochelle, le 18 floréal an 4, avec **Marie Magdeleine JOUSSEAUME**, °La Rochelle 1 mai 1763, b Notre-Dame, 2 mai 1763, fille de François JOUSSEAUME et de Madeleine GROLEAU, dont :

1. **Marie Aurore GARREAU**, °La Rochelle 28 janvier 1775, b 24 août 1775, morte à La Rochelle, le 24 juin 1782
2. **Anne GARREAU**, °La Rochelle 5 décembre 1779, b 7 décembre 1779, citée en 1788
3. **Marie Elisabeth GARREAU**, °La Rochelle 18 mars 1781, b 21 mars 1781, morte à La Rochelle, le 7 octobre 1784

4. **Paul GARREAU**, °La Rochelle 13 février 1782, b 14 2 1782, mort à La Rochelle, le 23 février 1782
5. **Gabriel Gustave GARREAU**, °La Rochelle 5 août 1783, b 6 août 1783, cité en 1788
6. **Antoine Elie GARREAU**, °La Rochelle 2 octobre 1785, b 4 octobre 1785, cité en 1788

**Paul GARREAU**, \* 10209 \*10153, négociant à La Rochelle, place Habert (Notre-Dame) en 1788, officier municipal de La Rochelle 1791, chevalier de l'Empire, baron d'Empire par décret du 7 janvier 1814.

Maire de La Rochelle du 23 mars 1803, au mois d'octobre 1815. °La Rochelle, b Saint-Barthélemy, 18 juin 1750, mort en 1828, épouse (cm Me Tardy, notaire à La Rochelle, le 27 décembre 1776), (temple de La Rochelle, le 27 décembre 1776), **Marie BERNON**, °La Rochelle, morte à La Rochelle, le 17 octobre 1784 (greffe de police), fille d'André BERNON, négociant à La Rochelle, syndic de la chambre de commerce, prévôt de la monnaie de La Rochelle, et de Madeleine Henriette RASTEAU [mariage reconnu devant le lieutenant-général civil de la sénéchaussée de La Rochelle, le 30 avril 1788] ; remarié (cm Me Delavergne, notaire à La Rochelle, 1791) devant le président du tribunal de district de La Rochelle, le 27 juillet 1791 (temple de La Rochelle, le 27 juin 1791), avec **Marie Gabrielle PEYRUSSET**, °La Rochelle, 27 novembre 1760, b Saint-Nicolas, 28 novembre 1760, morte à La Rochelle, rue de la Gerbe, à l'âge de 47 ans, le 30 mai 1808, fille d'Antoine PEYRUSSET, négociant à La Rochelle, syndic de la chambre de commerce, officier municipal de La Rochelle (1788), et de Marie Elisabeth GIRAUDEAU, dont :

*D'azur au chevron d'argent accompagné en pointe d'un coq d'or ; franc-quartier des barons maires, brochant au neuvième de l'écu ; pour livrées les couleurs de l'écu.*

Il habite en 1789, l'Hôtel BERNON (aujourd'hui, 27 rue Amelot ) avec trois enfants, douze raffineurs, une domestique et deux servantes.

1. **Henriette Pauline GARREAU**, °La Rochelle 15 octobre 1777, b 21 novembre 1777, morte à Paris 6 juin 1833, épouse à La Rochelle, le 17 avril 1796, **Jacques Auguste FILLEAU**, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général de la Charente inférieure, manufacturier, membre de la chambre de commerce de La Rochelle, juge du tribunal de commerce. Membre de l'académie des Belles-lettres, sciences et arts de La Rochelle en 1806. Fondateur à Paris, du "Moniteur Industriel". Promoteur de l'établissement des chemins de fer Français. °Oisemont 25 juillet 1772, mort à Paris en 1845, fils de Pierre Henri Benjamin FILLEAU, contrôleur des tailles et receveur des vingtièmes à Saint-Valéry-sur-Somme (Somme), puis contrôleur des entrepôts à La Rochelle, et de Marie Cécile Adélaïde LE ROY
2. **André GARREAU**, °La Rochelle 24 novembre 1778, b 24 novembre 1778, mort à La Rochelle, le 29 septembre 1779

3. **Pierre GARREAU**, °La Rochelle 7 août 1780, b 8 août 1780, cité en 1788, qui suit ;
4. **Jean-Jacques Marcellin André GARREAU**, négociant à La Rochelle, banquier et propriétaire à Fontenay le Comte, rue Poudauyllière (1851), °La Rochelle 16 novembre 1782, b 17 novembre 1782, mort à La Rochelle, le 12 juin 1865, qui suit ;
5. **Anne Elisabeth Bonaventure GARREAU**, °Saint-Maurice le Girard 14 juillet 1786, b 24 juillet 1786

**Pierre GARREAU**, °La Rochelle 7 août 1780, b 8 août 1780, épouse à La Rochelle, le 20 avril 1811, **Suzanne Elisabeth TEXIER**, °La Rochelle 27 mai 1777, b Saint-Barthélemy 29 mai 1777, fille de Jean TEXIER, \*10168, négociant à La Rochelle, rue de Pierre (Saint-Barthélemy) en 1788, et d'Elisabeth LERIGET ; veuve (épousé<sup>3</sup> à La Rochelle, le 8 ventôse an 5 (26 février 1797), de **Jacques Charles BONNEAU**, négociant à La Rochelle, °Le Mirail 5 juin 1774, mort à Tolède (Espagne), le 11 juillet 1809, fils de Jacques Louis Paul BONNEAU des GARDES, \*10244, capitaine d'infanterie, capitaine de la milice garde-côte de La Rochelle, demeurant au Mirail (1774), et de Marie Esther WEDERSTRAND ;

**Pierre GARREAU**, épouse avant 1811, **Sophie Mathilde BOCLE**, dont :

1. **Paul Emile GARREAU**, médecin principal de 1<sup>ère</sup> classe, chevalier de la Légion d'honneur, °La Rochelle 25 octobre 1811, mort à La Rochelle, le 29 septembre 1880 qui suit ;

**Paul Emile GARREAU**, médecin principal de 1<sup>ère</sup> classe, chevalier de la Légion d'honneur, °La Rochelle 25 octobre 1811, mort à La Rochelle, le 29 septembre 1880, épouse à Pau, le 18 octobre 1871, **Elisabeth Sophie GALLOT**, °Candé de Saint-Xandre, 30 octobre 1826, morte à Pau sans postérité, le 29 février 1916, fille de Moïse André GALLOT, propriétaire à Candé de Saint-Xandre (Charente-maritime), député de la Charente inférieure (1827-1830), et de Jeanne Marie Sophie DENFER, du Clousy

---

<sup>3</sup> Journal de Jacob LAMBERTZ, page 459 : 26 février 1797 : Jacques Charles BONNEAU frère consanguin de ma femme âgé de 22 ans et environ 8 mois, s'est marié ce jour avec la fille de la veuve Texier, âgée d'environ 19 ans (note postérieure : mort le 12 juillet 1809 à Tolède en Espagne, il laisse une fille âgée de 11 ans).

**Jean Jacques Marcellin André GARREAU**, négociant à La Rochelle, banquier et propriétaire à Fontenay le Comte, rue Poudauyllière (1851), °La Rochelle 16 novembre 1782, mort à La Rochelle, le 12 juin 1865, épouse à Saint-Maurice le Girard, le 22 août 1809, **Anne Elisabeth Bonaventure GALLOT**, °Saint-Maurice le Girard, 14 juillet 1786, b 24 juillet 1786, morte après 1851, fille de Jean Gabriel GALLOT,<sup>4</sup> docteur en médecine ; médecin du duc de Chartres, membre associé de la société royale de médecine de Paris, député du Bas-Poitou aux Etats-Généraux de 1789, membre de l'Assemblée constituante, président du département de la Vendée, médecin des armées de la République à La Rochelle en 1794, et d'Elisabeth GOUDAL.

---

#### **Recensement de 1851 : commune de Fontenay le Comte : rue Poudauyllière :**

**Marcellin GARREAU**, 68 ans, propriétaire, chef de ménage, **Elisabeth GALLOT**, 64 ans, son épouse, **Elisabeth GARREAU**, veuve **FILLEAU**, 40 ans, propriétaire, leur fille, **Sophie GARREAU**, 36 ans, fille du chef, Jeanne JOURDAIN, 28 ans, domestique

---

1. **Elisabeth Pauline GARREAU**, °1811, morte après 1851, épouse **Jules Auguste FILLEAU**, commissaire principal de la Marine °6 juin 1812, mort aux Eaux-Bonnes, en 1844, fils de Jacques Auguste FILLEAU, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général de la Charente inférieure, manufacturier, membre de la chambre de commerce de La Rochelle, juge du tribunal de commerce de 1811 à 1820. Membre de l'académie de La Rochelle en 1806, fondateur à Paris, du "Moniteur Industriel". Promoteur de l'établissement des chemins de fer français, et d'Henriette Pauline GARREAU

2. **Sophie GARREAU**, °1815

\* \* \* \*

**Jacques GARREAU**, tisserand à Linaudière du Vieux-Pouzauges, épouse **Marguerite JANNEAU**, dont :

---

<sup>4</sup> BIB PC 16 art. 11 - Notice sur Gallot : Médecin philanthrope, député du Poitou aux États généraux de 1789, membre de l'Assemblée nationale constituante / Mercier du Rocher. - In : *Annuaire départemental de la Société d'émulation de la Vendée*, 1878, 2e série, vol. 8, p.25-51.

Présentation du contenu : Notice biographique sur Jean-Gabriel Gallot, suivie de pièces justificatives, à savoir : - - ses dispositions testamentaires (1775, 1777), - - son acte de mariage au Désert (31 août 1799), - - la liste de ses brevets scientifiques, - - une lettre de Vicq-d'Azyr, secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine, informant Gallot de son élection à la Société (juillet 1776), - - quatre lettres de Madame Necker (Suzanne Cuchod de Nasse), à propos de projets d'hospice de charité (1780, 1783, 1785, 1791), - - une 'Adresse aux habitants du canton de La Châtaigneraie' (22 janvier 1790) : il s'agit d'un appel au calme après les émeutes frumentaires de la fin 1789, liées à la Grande Peur, - - la minute d'une lettre du 11 octobre 1791 adressée au Conseil de santé. Gallot demande à quitter l'administration pour être employé comme officier de santé dans un des hôpitaux ambulants de La Rochelle. - - Arrêté du représentant du peuple à Fontenay-le-Peuple, qui décide de remplacer Gallot par le citoyen Bouron comme président du département (6 pluviôse An II i.e. 25 janvier 1794). -

1. **Jacques François GARREAU**, demeurant à la Papinière Blanchet de Saint-Prouant, mort après février 1768, qui suit ;

**Jacques François GARREAU**, demeurant à la Papinière Blanchet de Saint-Prouant, mort après février 1768, épouse au désert (pasteur Gamain), le 23 mars 1756, **Louise Jeanne Magdeleine CHARRIER**, °Baritaud d'Ardelay, b Saint-Paul en Pareds, catholique, 18 décembre 1737, morte à Bouhet, le 21 septembre 1795, fille de Louis CHARRIER, demeurant à Baritaud d'Ardelay, et de Jeanne PASQUIER [mariage reconnu devant le bailli de Mouchamps, 1788], dont :

1. **Pierre GARREAU**, mort à la naissance
2. **Suzanne Louise GARREAU**, de la Papinière Blanchet de Saint-Prouant, °Linaudière du Vieux-Pouzauges 3 décembre 1758, b désert (pasteur Gamain), 20 janvier 1759, morte aux Hautes Papinières de Saint-Prouant en 1791, épouse au désert (pasteur Métayer aîné), le 13 septembre 1780, **François BURCEROT**, demeurant aux Hautes Papinières, né à Saint-Prouant, le 24 février 1759, mort à Saint-Prouant le 8 janvier 1811, fils de Pierre BURCEROT, demeurant aux Papinières de Saint-Prouant, et de Anne Suzanne BOISSON [mariage reconnu devant le sénéchal de Mouchamps 1788] ; remarié à Anais, le 23 décembre 1795, avec **Marie PUAUD**, °1756, morte au Moulinneuf d'Asnay (Charente maritime), à l'âge de 40 ans, le 15 mai 1796, fille de Charles PUAUD et de Suzanne ROY ; veuve de **François GARREAU**, mort au Breton du Boupère, à l'âge de 33 ans, le 24 mars 1789 ; et enfin à Chantonay, le 20 frimaire an VII (10 décembre 1798), avec **Marie BERTIN**, °Saint-Prouant, b désert (pasteur Tranchée) 6 septembre 1767, morte à Saint-Prouant, à l'âge de 33 ans, le 14 fructidor an 9, fille de Jacques BERTIN et de Marie BLÉTEAU. Sa descendance sera protestante. Notable de sa commune en 1793, il signera et délivrera à ses concitoyens des certificats de civisme lorsque les partisans de la Révolution seront menacés par les bandes royalistes et contraints de partir vers le sud, vers la plaine de Vendée et au-delà.

\* \* \* \*

**Pierre GARREAU**, demeurant à Moquesouris de Saint-Prouant (1772), épouse **Catherine GIRAUD**, fille de GIRAUD, dont :

1. **Jean GARREAU**, bordier à Saint-Prouant, mort à Moquesouris de Saint-Prouant, le 30 avril 1782 qui suit ;

**Jean GARREAU**, bordier à Moquesouris de Saint-Prouant, mort à Moquesouris de Saint-Prouant, le 30 avril 1782, épouse au désert (pasteur Jacques Métayer), le 30 juin 1772, **Louise**

**PINEAU**, fille de feu François PINEAU, demeurant à Velaudin de Bazoges, et d'Anne BRIDONNEAU ; remarié au désert (pasteur Pierre Métayer), le 7 février 1780 avec **Marie CHARRON**, citée en 1813, fille de Louis CHARRON, demeurant à Velaudin de Bazoges en Pareds, et de Suzanne RAUD, dont :

1. **Pierre GARREAU**, °Saint-Prouant, b désert (pasteur Pierre Métayer) 16 décembre 1775
2. **Louis GARREAU**, bordier à Saint-Prouant (1837), °Saint-Prouant 1er décembre 1780, b désert, mort à Saint-Prouant, veuf, à l'âge de 76 ans, le 16 décembre 1855, qui suit ;
3. **Pierre Jean GARREAU**, charpentier à Moquesouris de Saint-Prouant (1806-1813), bordier à Saint-Prouant, °Moquesouris de Saint-Prouant, 2 mai 1782, b désert (pasteur Pierre Métayer) 5 mai 1782, mort à Moquesouris de Saint-Prouant, à l'âge de 52 ans, le 8 novembre 1833, qui suit ;

**Louis GARREAU**, tisserand et bordier à Moquesouris de Saint-Prouant (1834), °Moquesouris de Saint-Prouant, le 1er décembre 1780, mort à Saint-Prouant, veuf, à l'âge de 76 ans, le 16 décembre 1855, épouse à Saint-Prouant, an 14 (3 décembre 1806), **Jeanne PEREAU**, °Métairie de La Poculière de Monsireigne, 22 avril 1777, b désert 26 avril 1777, morte 1834/1855, fille de Jean PEREAU, demeurant au bourg de Monsireigne, et de Marie MERLET, dont :

---

**Recensement de Saint-Prouant, 1836 : Louis Garreau propriétaire 55 ans, Jeanne Pereaue femme Garreau 58 ans, Louis Garreau 27 ans, Jean-Baptiste Garreau 23 ans**

- 
1. **Jeanne GARREAU**, °Saint-Prouant, 30 août 1807
  2. **Louis GARREAU**, tisserand à Moquesouris de Saint-Prouant, au bourg (1851), °Saint-Prouant 21 février 1809, mort à Saint-Prouant, à l'âge de 70 ans, le 20 avril 1879, inhumé à Saint-Prouant, le 22 avril 1879, qui suit ;
  3. **Jean-Baptiste GARREAU**, tisserand à Moquesouris de Saint-Prouant, (1834), °Saint-Prouant, le 29 mars 1812, mort après 1836

**Louis GARREAU**, tisserand à Moquesouris de Saint-Prouant (1837), au bourg (1851), °Saint-Prouant, 21 février 1809, mort à Saint-Prouant, à l'âge de 70 ans, le 20 avril 1879, inhumé à Saint-Prouant, le 22 avril 1879, épouse à Saint-Prouant, le 27 mai 1834, **Louise Apolline Pauline GABORIAU**, °Saint-Prouant 11 juin 1809, morte après 1879, fille de François GABORIAU, mort à Saint-Prouant, le 9 mai 1809, et de Jeanne Catherine BRISSEAU

---

**Recensement de Saint-Prouant, 1836 : Louis Garreau** bordier 27 ans, **Poline Gaboriau** femme Garreau 26 ans, **Louis Garreau** 1 an leur fils, Catherine Brisseau, veuve Gaborieau 66 ans, belle-mère

---

**Recensement de 1851: commune de Saint-Prouant : Le Bourg**

**Louis GARREAU**, 42 ans, tisserand, chef de ménage, **Pauline GABORIEAU**, 44 ans, son épouse, **Honorine GARREAU**, 11 ans, leur fille

---

1. **Louis GARREAU**, °Saint-Prouant, 1835
2. **Honorine Julienne GARREAU**, °Saint-Prouant, 25septembre 1837

**Pierre Jean GARREAU**, charpentier à Moquesouris de Saint-Prouant (1813), bordier à Saint-Prouant ,°Moquesouris de Saint-Prouant 2 mai 1782, b désert (pasteur Pierre Métayer) 5 mai 1782, mort à Moquesouris de Saint-Prouant, à l'âge de 52 ans, le 8 novembre 1833, épouse à Saint-Prouant, le 7 avril 1813, **Jeanne TISSEAU**, °Monsireigne 11 mars 1790, morte à Moquesouris de Saint-Prouant, à l'âge de 62 ans, le 25 mars 1852, fille de Louis TISSEAU, laboureur à Monsireigne, et de Françoise MERLET, dont :

---

**Recensement de Saint-Prouant 1836 : Jeanne Tisseau** veuve Garreau 46 ans, **Pierre Garreau** 22 ans, **François Garreau** 20 ans,

**Recensement de 1851 : commune de Saint-Prouant : Moquesouris**

**Jeanne TISSEAU**, 62 ans, propriétaire, chef de ménage, **François GARREAU**, 37 ans, tisserand, son fils

---

1. **Pierre Louis GARREAU**, bordier à Saint-Prouant 1852, °Moquesouris de Saint-Prouant, 15 mars 1814, mort au bourg de Saint-Prouant, à l'âge de 69 ans, le 25 mars 1883, inhumé à Saint-Prouant, le 26 mars 1883, qui suit ;
2. **François GARREAU**, propriétaire et tisserand à Moquesouris de Saint-Prouant (1869), °Moquesouris de Saint-Prouant, 11 février 1816 , mort à Saint-Prouant, le 10 mai 1874, inhumé au cimetière de Saint-Prouant, qui suit;

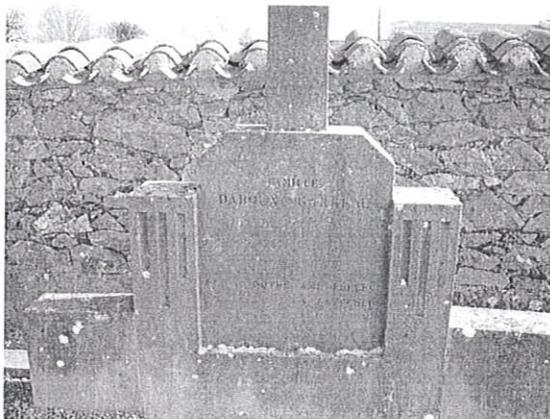
**Pierre Louis GARREAU**, charpentier bordier à Saint-Prouant (1852), °Moquesouris de Saint-Prouant, 15 mars 1814, mort au bourg de Saint-Prouant, à l'âge de 69 ans, le 25 mars 1883, inhumé à Saint-Prouant, le 26 mars 1883, épouse à Saint-Prouant, le 13 juin 1837, **Marie-Louise CHENU**, °Saint-Prouant, le 10 mars 1814, morte à Saint-Prouant, veuve, à l'âge de 76 ans, le 18 décembre 1890, inhumée à Saint-Prouant, le 20 décembre 1890, fille de Pierre CHENU, mort à Saint-Prouant, le 9 mai 1831, et de Marie COUTANT, dont :

---

### Recensement de 1851: commune de Saint-Prouant : Le Bourg

**René GARREAU**, 36 ans, propriétaire cultivateur, chef de ménage, **Marie CHENU**, 36 ans, son épouse, **Adelphine GARREAU**, 13 ans, leur fille, **Théophile GARREAU**, 9 ans, leur fils, **Henriette GARREAU**, 6 ans, leur fille, Marie COUTANT, 74 ans, sans profession, leur grand-mère

- 
1. **Marie Adèle Adelphine GARREAU**, °Saint-Prouant 15 juin 1838, épouse<sup>5</sup> à Saint-Prouant, le 2 septembre 1863, **Jacques DAROUX**,<sup>6</sup> instituteur public protestant à Saint-Prouant °Rouillé (Vienne) 17 avril 1840, mort à Saint-Prouant, à l'âge de 85 ans, le 14 mars 1925, inhumé à Saint-Prouant, le 17 mars 1925, fils de Jacques DAROUX, bordier à Rouillé, et de Louise PELIN



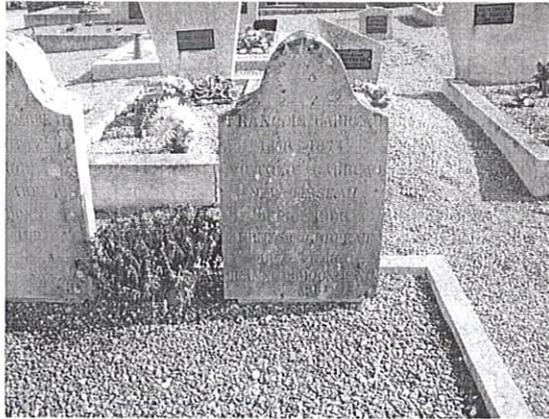
2. **Théophile GARREAU** °Saint-Prouant 2 mars 1842
3. **Henriette GARREAU** °Saint-Prouant 1845

---

<sup>5</sup> Témoin Jacques BAULOUET, marchand à Saint-Sauvant, 32 ans, beau-frère de l'époux

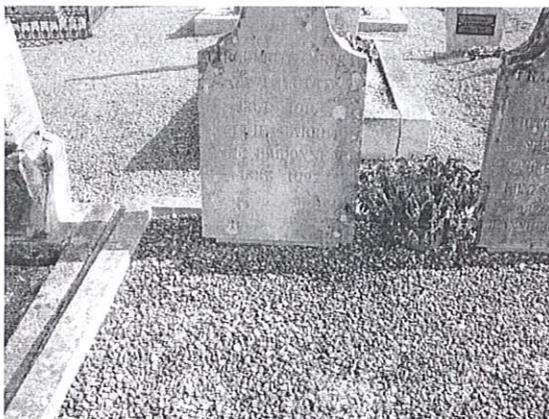
<sup>6</sup> Dont : **Esther Louise Delphine DAROUX**, née à Saint-Prouant, le 12 novembre 1875 morte à Lusignan (Vienne), le 19 juin 1968, inhumée à Saint-Prouant, le 21 juin 1968, fille de **Jacques DAROUX** et de **Marie Delphine GARREAU**

**François GARREAU**, propriétaire et tisserand à Moquesouris de Saint-Prouant (1869), °Saint-Prouant 11 février 1816, mort à Saint-Prouant, le 10 mai 1874, inhumé au cimetière de Saint-Prouant, épouse à Saint-Prouant, le 25 mai 1852, **Jeanne Victoire TISSEAU**, °Monsireigne 9 mars 1826, morte en 1906, inhumée au cimetière de Saint-Prouant, fille de Louis TISSEAU, cultivateur à Monsireigne en 1828, et de Jeanne CHARRIAU, dont :



1. **François Augustin GARREAU**, commerçant à Saint-Prouant (1876), °Saint-Prouant 2 mars 1853, qui suit ;

**François Augustin GARREAU**, commerçant à Moquesouris de Saint-Prouant (1876), °Saint-Prouant, 2 mars 1853, mort après 1906, épouse à La Meilleraie-Tillay, le 24 avril 1876, **Marguerite Julie LAMOTHE**, °La Meilleraie-Tillay, 25 octobre 1850, morte en 1919, inhumée au cimetière de Saint-Prouant, fille de Jean LAMOTTE, métayer aux Biallières de La Meilleraie-Tillay (1857), et de Marie Marguerite GUILBAUD, dont :



1. **Ernestine Marguerite GARREAU**, °Moquesouris de Saint-Prouant , 16 janvier 1877, b Saint-Prouant 18 janvier 1877. Parrain et marraine : Auguste TISSEAU et Ernestine LAMOTHE, morte à Saint-Prouant, à l'âge de un mois, inhumation faite à Saint-Prouant, par M. DAROUX, instituteur à Saint-Prouant, le 8 février 1879
2. **Auguste Ernest GARREAU**, °Moquesouris de Saint-Prouant, 20 mars 1879, b Saint-Prouant, 13 avril 1879. Parrain et marraine : Auguste TISSEAU, et Ernestine LAMOTHE
3. **Henri Georges Elie GARREAU**, mécanicien à Saint-Germain de Prinçay (1909), °Moquesouris de Saint-Prouant, 10 juillet 1883, b Saint-Prouant 12 août 1883. Parrain et marraine : Henri TISSEAU et Henriette GARREAU, mort aux Herbiers, le 23 avril 1961, qui suit ;
4. **Lydie Louise Marguerite GARREAU**, °Saint-Prouant, 28 août 1886, b Saint-Prouant 26 septembre 1886. Parrain et marraine : Jean Louis LAMOTHE et Lydie PINEAU, épouse (temple de Mouchamps, le 15 février 1909), aux Herbiers, le 15 février 1909, **Elie Auguste Fernand BRIDONNEAU**, °Rochetretjeux 12 février 1883, fils d' Auguste BRIDONNEAU et de Joséphine POISBLEAUD

**Henri Georges Elie GARREAU**, mécanicien à Saint-Germain de Prinçay (1909), °Moquesouris de Saint-Prouant, 10 juillet 1883, b Saint-Prouant 12 août 1883, mort aux Herbiers, le 23 avril 1961, épouse (temple de Saint-Prouant, le 26 novembre 1906), **Marthe Célie BRIDONNEAU**, °Les Redoux de Chavagnes, 19 octobre 1883, b Mouilleron-en- Pareds, 23 novembre 1883, morte à Saint-Prouant, à l'âge de 43 ans, le 5 février 1927, inhumée à Saint-Prouant, le 8 février 1927, fille de Jean-Louis BRIDONNEAU, demeurant aux Redoux de Chavagnes, et de Marie Joséphine Henriette TEXIER, dont :

1. **Marguerite Louise GARREAU**, °Saint-Prouant, 6 octobre 1907, b Saint-Prouant 19 avril 1908
2. **Alice Suzanne GARREAU**, °Saint-Prouant, 8 juillet 1909, b Saint-Prouant 26 septembre 1909

\*\*\*\*\*

**Jean GARREAU**, demeurant à Breton de Mouchamps, mort à Rochetretjeux, avant 1779, épouse avant 1759, **Perrine TISSEAU**, morte après janvier 1792, dont :

1. **Charlotte GARREAU**, épouse au désert (pasteur Gibaud), le 9 février 1773, **François BRIDONNEAU**, demeurant à la Ré de Rochetretjeux, fils de René BRIDONNEAU, demeurant à la Gainerie, puis à La Ré de Rochetretjeux, et de Jeanne GUILBAUD

2. **François GARREAU**, demeurant à Breton de Mouchamps (1779), °La Bertaudrie de Rochetretjoux, b désert 27 mars 1756, mort au Breton du Boupère, à l'âge de 33 ans, le 24 février 1789, qui suit ;
3. **Marie GARREAU**,<sup>7</sup> °La Bertaudrie de Rochetretjoux, b désert 18 novembre 1759, au Boupère 15 avril 1789 ; elle abjure et épouse à Mouchamps, le 1er février 1780,

---

<sup>7</sup> **LA FAMILLE HAY :**

Une troisième famille vendéenne se présenta le 4 mai 1794, devant la municipalité de Bouhet (Charente-maritime) : Mathurin Hay (41 ans), charpentier, arrivait officiellement de Montaigu avec sa seconde femme Marie Brunet (43 ans), ses deux fils, Pierre Hay (11 ans) et Gabriel Hay (9 ans), ainsi que Jean Turcaud (15 ans), fils de Marie Brunet.

**Mathurin Hay** avait été baptisé le 8 janvier 1753 à Saint-Prouant. Ses parents se nommaient Mathurin Hay et Jeanne Charrier. Il devint charpentier et se maria en premières noces le 1er février 1780 à Mouchamps avec **Marie Garreau**. Ils s'installèrent à La Faubrière du Boupère et donnèrent le jour à quatre enfants :

\* Mathurin Gabriel (Le Boupère, 13 juillet 1781/Le Boupère, 27 septembre 1781) est mort à l'âge de 2 mois;

\* **Pierre** (Le Boupère, bp 26 avril 1783), se réfugia à Bouhet avec son père. Après la Révolution, il s'est installé comme tisserand à Mouilleron-en-Pareds. A 51 ans, il a épousé le 9 juillet 1834 à Mouilleron-en-Pareds, **Marie Moreau**, fille de confiance âgée de 19 ans. Leur fils Firmin Eugène, est né à Mouilleron, le 31 août 1835.

Pierre Hay est mort à 73 ans, le 26 décembre 1856 à Mouilleron-en-Pareds.

\* **Gabriel** (Le Boupère, bp 9 août 1784), suivit également sa famille à Bouhet. On ne sait pas ce qu'il est devenu par la suite ;

\* Mathurin (Le Boupère, 9 janvier 1787/Le Boupère, 1er mai 1789) est mort à l'âge de 2 ans.

Marie Garreau est décédée le 15 avril 1789 au Boupère à l'âge précoce de 31 ans.

Le 23 novembre 1790, Mathurin Hay s'est remarié à Monsireigne avec **Marie Gabrielle Brunet**, veuve de **Jean Turcaud**, demeurant dans cette commune. Fille de Pierre Brunet, bordier et Marie Sourisseau, elle était originaire de Sainte-Gemme-les-Bruyères, où elle était née le 30 mai 1750.

Après leur passage par Bouhet, Mathurin Hay et Marie Brunet sont partis s'installer à Mouilleron-en-Pareds. Mathurin Hay est mort dans cette commune le 4 décembre 1832 à l'âge de 79 ans. Sa veuve, Marie Brunet, s'est éteinte à 82 ans le 1er mars 1833 à Mouilleron.

\* **Jean Turcaud** (Bp. le 23 juin 1778 à Mouilleron-en-Pareds) était le fils de Marie Brunet et de son premier époux Jean Turcaud, qui mourut lorsqu'il avait 1 an (il fut inh. le 23 septembre 1779 à Mouilleron-en-Pareds à l'âge de 33 ans).

Après son séjour à Bouhet pendant l'insurrection, Jean Turcaud retourna en Vendée et devint charpentier à Mouilleron-en-Pareds. Le 4 mai 1813, il épousa à Sainte-Gemme-Les-Bruyères Marie Brunet, servante domestique originaire de cette commune. Ce couple s'installa comme bordiers à la Rivière de Ste Gemme.

**Mathurin HAY**, charpentier à Mouchamps, puis à la Faubretière du Boupère, °Saint-Prouant, b 8 janvier 1753, fils de Mathurin HAY et de Jeanne CHARRIER ; remarié à Monsireigne, le 23 novembre 1790, avec **Marie Gabrielle BRUNET**, °Sainte-Gemme des Bruyères, b 30 mai 1750, morte à Mouilleron-en-Pareds, le 1er mars 1833, fille de Pierre BRUNET, et de Marie SOURISSEAU, veuve de **Jean TURCAUD**, °1746, mort à Mouilleron-en-Pareds, à l'âge de 33 ans, le 23 septembre 1779

Le 18 octobre 1779, le curé de Mouchamps sollicite le procureur général au parlement de Paris, Joly de Fleury, pour que François Garreau, son frère aîné, lui communique son extrait d'acte de baptême qu'il lui refuse, en haine de son changement de religion (Baudry : *La Révocation de l'édit de Nantes*, page 575)

4. **Marguerite GARREAU**, °La Bertaudrie de Rochetretjeux, b désert 13 juin 1762, morte à La Débuterie de Rochetretjeux, à l'âge de 28 ans, le 25 juillet 1792, épouse devant le bailli de Mouchamps, le 29 novembre 1790, **Charles François BRIDONNEAU**, cultivateur à La Débuterie de Rochetretjeux (1792) puis à La Bernardière de Rochetretjeux, °La Gainerie de Rochetretjeux, b désert (pasteur Gamain) 4 juin 1760, mort à Rochetretjeux, à l'âge de 61 ans, le 3 avril 1821, fils de René BRIDONNEAU, demeurant à la Gainerie, puis à La Ré de Rochetretjeux et de Jeanne GUILBAUD ; remarié à Mouchamps, le 13 floréal an 5, avec **Renée PELLETREAU**, demeurant à La Bernardière de Rochetretjeux (1809), °Mouchamps b désert (pasteur Tranchée) 3 février 1766, morte à Rochetretjeux, à l'âge de 70 ans, le 30 octobre 1835, fille de Louis PELLETREAU, demeurant à Mouchamps, et de Marie SOURISSEAU; veuve (épousé devant le bailli de Mouchamps, le 20 juin 1788) de **Gabriel René CHAILLOU**, °Vaine de Mouchamps, 12 avril 1757, b Mouchamps 31 octobre 1757, mort à Mouchamps, le 2 novembre 1792, fils de Jean CHAILLOU, demeurant à Mouchamps, et de Marie RIGAUDEAU
5. **Perrine GARREAU**, °La Bertaudrie 1er novembre 1766, b désert (pasteur Gamain) 2 novembre 1766, épouse avant 1799, **Antoine SALIS**, pâtissier à Fontenay le Comte (1802), propriétaire et brasseur à Fontenay le Comte (1821), °Soglio, canton des Grisons (Suisse) 1771, mort à Fontenay le Comte, à l'âge de 52 ans, le 31 août 1823 fils d'Antoine SALIS, propriétaire à Soglio, canton des Grisons (Suisse) 1802, et d'Elisabeth SOLDANA ; remarié à Fontenay le Comte, le 17 brumaire an 11 (8 novembre 1802), avec **Charlotte PEQUIN**, °Vieux-Pouzauges, 30 octobre 1780, b désert (pasteur Pierre Métayer) 1er novembre 1780, morte à Fontenay le Comte, le 24 février 1862, fille de feu Pierre PEQUIN, farinier à Montifaut du Vieux-Pouzauges, et de Suzanne Aimée SUAUDEAU

**François GARREAU**, demeurant à Breton de Mouchamps 1779, °La Bertaudrie de Rochetretjeux, b désert 27 mars 1756, mort au Breton de Mouchamps, à l'âge de 33 ans, le 25 février 1789, épouse avant 1785, **Marie PUAUD**, °Le Boupère 1756, morte au Moulin neuf

---

Ils eurent deux enfants : François (né à la Rivière de Ste Gemme-les-Bruyères le 26 février 1815) ; et Jeanne (née à la Rivière de Ste Gemme-les-Bruyères le 1er juillet 1817).

Jean Turcaud est mort à l'âge de 65 ans le 7 février 1843 à la Rivière du Tallud-Sainte-Gemme.

d'Asnay (Charente maritime), à l'âge de 40 ans, le 15 mai 1796, fille de Charles PUAUD et de Suzanne ROY ; remariée à Anais, le 23 décembre 1795, avec **François BURCEROT**,<sup>8</sup>

---

<sup>8</sup> <http://milleansabouhet.pagesperso-orange.fr/html/projets.htm>

Le 17 mai 1794, une vague vendéenne d'une vingtaine de réfugiés s'abattit sur notre village (Bouhet). Un premier convoi de douze habitants de Saint-Prouant (à 10 km à l'Ouest de Pouzauges), comprenait : François Burcerot (35 ans), accompagné de ses deux filles Jeanne Marguerite (8 ans) et Marie Burcerot (6 ans) et de sa belle-mère Louise Charrier (57 ans); Marie Puault veuve Garreau (38 ans), accompagnée de son fils Jean Garreau (9 ans), et de sa fille Marie Garreau (6 ans) ; Louis Sorin et son épouse Marie Thomas, avec leur petite-fille Marie Brion (2 ans) ; et enfin François Fleurisson (70 ans), venu avec sa nièce Marie Garreau. Ils présentèrent leurs papiers aux autorités municipales bouhétaises le 17 juillet 1794.

François Burcerot était donc déjà veuf lorsqu'il arriva à Bouhet. Il y résida au moins depuis mai jusqu'en novembre 1794. Il s'installa ensuite au hameau du Moulin-Neuf à Anais où il reprit son métier de tisserand. Le 23 décembre 1795, il se maria en secondes noces à Anais avec Marie Puault, veuve de François Garreau...

\* Marie Puault était arrivée de Vendée dans le même convoi avec ses deux enfants. Fille de Charles Puault et Suzanne Roy, elle était née au Boupère de leur « mariage illégitime » le 1er octobre 1755. Elle avait épousé en premières noces François Garreau, qui mourut à 33 ans au village de Breton de Mouchamps le 24 février 1789 et fut inhumé le lendemain au cimetière protestant de Mouchamps. Ils avaient eu un fils, Jean, puis une fille, prénommée Marie...

\* Jean Garreau était né (d'après son acte de mariage) à Breton de Mouchamps, le 8 septembre 1784. Il avait seulement 4 ans, lorsque son père François Garreau avait succombé.

Après la guerre civile et son séjour à Bouhet, il devint tisserand au chef-lieu de Mouchamps. Il se maria dans cette commune le 5 septembre 1813 avec une lingère du village de Sigournais nommée Marie Michenaud, fille de Louis Michenaud et Marie Auger.

\* Marie Garreau, sa petite sœur, avait vu le jour le 23 juin 1787 à Mouchamps (d'après son acte de mariage). Le 1er janvier 1806 elle se maria au Boupère avec Pierre Puaud, laboureur à La Girardière du Boupère (fils de Pierre Puaud et Jeanne Péquin). Leur fils Pierre est né à La Girardière du Boupère le 23 août 1807.

Lorsque Marie Puault et François Burcerot voulurent se marier ensemble à Anais le 23 décembre 1795, ils purent pas fournir les extraits de naissance et mortuaires de leurs défunts époux demandés pour procéder à leur mariage « à cause de la guerre civile qui a ravagé leur pays dit La Vendée ». Les témoins de leur union étaient tous des réfugiés vendéens.

Trois mois plus tard, ce couple donna naissance à Anais le 27 mars 1796 au petit François. Peu de temps après, le 15 mai 1796, Marie Puault décédait au Moulin-Neuf à l'âge de 40 ans.

Dès 1798, François Burcerot avait regagné avec son petit garçon de 2 ans sa ferme des Papinières-de Haut à Saint-Prouant. Il se remaria en effet en troisièmes noces le 10 décembre 1798 à Chantonay avec Marie Bertin, 31 ans, fille de Jacques Bertin et Marie Botaud demeurant également à Saint-Prouant. Laquelle lui donna une fille prénommée Marie (née à Saint-Prouant le 14 février 1801, morte à 4 mois le 23 juin 1801), avant de mourir à Saint-Prouant le 1er septembre 1801. François Burcerot est décédé le 18 janvier 1811 à son domicile des Papinières-de-Haut de Saint-Prouant, âgé de 52 ans.

demeurant aux Hautes Papinières, °Saint-Prouant, le 24 février 1759, b désert (pasteur Gamain) 9 mai 1759, mort aux Hautes Papinières de Saint-Prouant, le 18 janvier 1811, fils de Pierre BURCEROT, demeurant aux Papinières de Saint-Prouant, et d'Anne Suzanne BOISSON. Il avait épousé d'abord au désert (pasteur Métayer aîné) le 13 septembre 1780, **Suzanne GARREAU**, de la Papinière Blanchet de Saint-Prouant, morte aux Hautes Papinières de Saint-Prouant, en 1791, fille de Jacques GARREAU, demeurant à la Papinière Blanchet de Saint-Prouant, et de Louise CHARRIER [mariage reconnu devant le sénéchal de Mouchamps, 1788], dont :

1. **Jean GARREAU**, demeurant à Sigournais (1844), °1785
2. **Marie GARREAU**, °Mouchamps 23 juin 1787, morte à la Barbière de Sigournais, veuve, à l'âge de 57 ans, le 6 mai 1844, épouse au Boupère, 1er janvier 1806, **Pierre PUAUD**, métayer aux Lattries de La Meilleraie-Tillay, °Rochetretjoux 23 juin 1784, mort<sup>9</sup> à La Meilleraie-Tillay, à l'âge de 48 ans, le 20 avril 1832, fils de Pierre PUAUD, demeurant au Boupère, et de Jeanne PEQUIN

\*\*\*\*

**David GARREAU**, demeurant à Pouzauges, mort avant 1788, épouse **Perrine COTTREAU**, dont :

1. **Charlotte GARREAU**, °Pouzauges, morte épouse (cm Me Cousin, notaire du marquisat de Pouzauges, le 28 juin 1753), le 18 septembre 1753, **Pierre BARREAU**, \*10264, °La Ballière du Boupère, b 16 juillet 1723, mort à La Rochelle, RPR, le 10 novembre 1787 (greffe de police), fils de Simon BARREAU et de Marie BOURDAIZEAU [mariage reconnu devant le lieutenant-général civil de la sénéchaussée de La Rochelle, le 3 juin 1788]
2. **Pierre GARREAU**, demeurant à Moquesouris de Saint-Prouant, qui suit ;

---

François Burcerot *filis* survécut et devint tisserand à Saint-Prouant. Il épousa en premières noces à Saint-Prouant, le 3 août 1816 Suzanne Augé. Leurs trois enfants sont nés aux Papinières-de-Haut de St Prouant : Marie (2 septembre 1818) ; François Louis (24 décembre 1823) ; et Jean (9 avril 1826).

Veuf de Suzanne Auger, décédée à Saint-Prouant le 6 mai 1829, François Burcerot *filis* se remaria le 7 juillet 1830 à St Prouant avec Marie Flandrois. Ils eurent ensemble 6 enfants : Pierre François (12 juin 1831) ; Marie-Jeanne (5 novembre 1833) ; Marguerite (17 mars 1836) ; Jean-Louis (29 juin 1838) ; Louis-François (10 février 1840) ; et Auguste Théophile (fils posthume né le 15 juin 1844, 2 mois et demi après la † de son père).

François Burcerot *filis* s'est éteint à l'âge de 48 ans, le 31 mars 1844 aux Papinières-de-Haut de St Prouant.<sup>9</sup> (témoin Charles Puaud, 54 ans, cultivateur à l'Haumondière du Boupère ,beau-frère)

**Pierre GARREAU**, demeurant à Moquesouris de Saint-Prouant, épouse au désert (pasteur Gamain) 11 juillet 1755, **Marie CHARBONNEAU**, °avant 1713, fille de Jean CHARBONNEAU, demeurant à La Boulais de Mouchamps, et de Jeanne LAMOTHE

\*\*\*\*

**Isaïe GARREAU**, demeurant à Vieux-Pouzauges, puis à Puy-Large de Moncoutant, °Pouzauges 1723, mort à Sainte-Pezenne (La Montagne sur Sèvre), le 14 germinal an 2 (1793) (témoins : Pierre Guillonnet, fermier à Niort 5 rue du Soleil, 30 ans cousin, et Jacques Métayer aîné, cultivateur à Niort, 52 ans), épouse avant 1756, **Marie Suzanne BERNARDIN**, morte à Pouzauges, avant l'an 2, dont :

1. **Jeanne GARREAU**, °b Vieux-Pouzauges 1756, morte à Puy-Mary à l'âge de 70 ans, le 9 octobre 1821, épouse (cm Moncoutant, le 9 nivôse an 8), à Moncoutant, le 31 décembre 1799, **Jean GRELLIER**, cultivateur à la Petite Mariolière (1799), propriétaire à Puy-Mary (1823), °1760, fils de Paul GRELLIER, marchand fabricant à la Mariolière de Moncoutant, et de Marie DUBÉ ; veuf de **Jeanne BENESTREAU**, morte avant décembre 1799, fille de BENESTREAU ; remarié à Moncoutant, le 28 octobre 1823, avec **Françoise BAUDOUIN**, °Saint-Jouin de Milly, le 31 octobre 1767, morte à La Burelière, à l'âge de 59 ans, le 26 juillet 1826, fille de René BAUDOUIN et de Marie AUVY ; veuve (épousé) de **Pierre Jacques FRADIN**, demeurant à La Burelière, °La Burelière, b désert (Gamain Pasteur) 2 mai 1768, mort à La Burelière, à l'âge de 47 ans, le 16 décembre 1815, fils de Jacques FRADIN, demeurant à La Burelière, et de Marie MICHENEAU
2. **Marie Angélique GARREAU**, °b Vieux-Pouzauges, 17 mars 1757, morte à Champdeniers, le 21 mai 1815, épouse à Champdeniers, 16 floréal an 2, **Jean CHARRIER**, marchand à Champdeniers (1813), 46 ans °Champdeniers, 30 mai 1748, fils de feu Jean CHARRIER, marchand, et de feu Anne Judith GAUTIER (témoins : RAIMOND, marchand de Moncoutant, réfugié à Champdeniers, 36 ans, cousin, Pierre Devanne, de Pouzauges, réfugié à Champdeniers, 32 ans, cousin, Jacques Pierre Gibaud, 54 ans, marchand à Geay, commune de Romans, beau-frère, Louis Charrier, marchand à Saint-Maixent, 44 ans, frère)
3. **Marie GARREAU**, °b Vieux-Pouzauges 1759, morte à La Mariolière, veuve, à l'âge de 36 ans, le 13 avril 1796, épouse au désert (pasteur Métayer), le 26 novembre 1771, **Louis Pierre FILLON**, demeurant à La Mariolière, °1749, mort à Champdeniers, à l'âge de 44 ans, le 25 germinal an 2, fils de Louis FILLON, demeurant à Moncoutant, et de Jeanne ROCHEREAU
4. **François GARREAU**, °b Vieux-Pouzauges, 16 juin 1760
5. **Louis GARREAU**, sieur de Villeneuve, pasteur, président de l'Eglise consistoriale de Rouillé, °b Vieux-Pouzauges, 1761, b désert (pasteur Gamain) 6 mars 1761, mort à la Cournoillère, à l'âge de 53 ans, le 31 mai 1814, qui suit ;

**Louis GARREAU**, sieur de Villeneuve, étudiant au séminaire de Lausanne, ordonné en 1786, pasteur du quartier de Foussais, Moncoutant et Benet (1788), demeurant à la Cournolière (1788) réfugié en Suisse en 1793, pasteur, président de l'Eglise consistoriale de Rouillé, °Vieux-Pouzauges 1761, b désert (pasteur Gamain) 6 mars 1761, mort à la Cournolière de Moncoutant, à l'âge de 53 ans, le 31 mai 1814, inhumé à La Cournolière épouse N.... °Lausanne

\*\*\*\*

**François GARREAU**, °Montournais, b désert 6 juin 1751, mort à Fontenay le Comte, le 19 septembre 1794, épouse avant 1781, **Louise CARTEAU**, °c1747, morte à l'Inaudière du Vieux-Pouzauges, veuve, à l'âge de 59 ans, le 11 mai 1806 (témoins ses neveux : Jacques PEQUIN, 36 ans, charpentier à Linaudière, Charles BOISMOREAU, 40 ans, charpentier à Vézier, Jean BOISMOREAU, 38 ans, charpentier au Bourauchelle), fille de Pierre CARTEAU, demeurant au Vieux-Pouzauges, et de Marie HERPIN, dont :

François Garreau, époux de Louise Cottreau, qui a reçu des blessures au combat, le 24 messidor an II, à l'affaire de La Châtaigneraie. Il est mort à l'hôpital de Fontenay (AD Vendée : Série L 339)

1. **Louis GARREAU**, charpentier à Pouzauges (1804), °Linaudière du Vieux-Pouzauges, b désert (pasteur Pierre Métayer) 27 février 1781, mort à Pouzauges, le 7 mars 1806

---

#### Recensement de 1851 : commune de Saint-Prouant : Moquesouris

**Louis GARREAU**, 70 ans, journalier

---

2. **François GARREAU**, charpentier à Pouzauges (1804), °Linaudière du Vieux-Pouzauges 1774, 50 ans en 1816, mort à Pouzauges, le 9 juillet 1823
3. **Louise GARREAU**, °Linaudière du Vieux-Pouzauges, b désert (pasteur Pierre Métayer) 27 février 1781, morte à Pouzauges, à l'âge de 72 ans, le 18 novembre 1854, épouse au Vieux-Pouzauges, le 5 frimaire an 13 (26 novembre 1804), **Jean POISBLEAU**, charpentier à Pouzauges, °Pouzauges 1779, mort à Pouzauges, à l'âge de 35 ans, le 3 juin 1814, fils de Jean POISBLEAU et de Jeanne BROUARD ; remariée au Vieux-Pouzauges, le 15 février 1816, avec **Louis BROUARD**, charpentier à Pouzauges, °Pouzauges 1782, mort à Saint-Prouant, à l'âge de 77 ans, le 21 janvier 1858, fils de Louis BROUARD, boucher à Pouzauges, et de Marie ARTAUD
4. **Catherine GARREAU**, °1787, morte à Pouzauges, le 14 novembre 1869, épouse à Vieux-Pouzauges, le 17 juin 1807, **Jean JOFFRION**, °La Poitière du Boupère, 3 octobre 1779, mort à Pouzauges, le 10 juillet 1823, fils de feu Pierre JOFFRION, mort à Tiré, et de feu Marie-Louise BOURDEZEAU, morte au Boupère ; veuf (épousée au Boupère, le

5 janvier 1803 (15 nivôse an 11)) de **Marie PAILLAT**, °Le Boupère, 14 août 1774, morte avant juin 1807, fille de Pierre PAILLAT, demeurant au Boupère, et de feu Marie JEOFFRION

**François GARREAU**, demeurant à Linaudière du Vieux-Pouzauges, épouse **Suzanne PEAU**, dont :

1. **Gabriel GARREAU**, demeurant au Coudrai du Vieux-Pouzauges, qui suit ;
2. **Louise Suzanne GARREAU**, épouse au désert (pasteur Gamain), le 11 septembre 1759, **Jacques BOURDAIZEAU**, mort 1775/1777 ; remariée au désert (pasteur Pierre Métayer), le 28 octobre 1777, avec **Jean BLUTEAU**, demeurant à l'Inaudière du Vieux-Pouzauges, fils de Louis BLUTEAU, demeurant au Vieux-Pouzauges, et de Marie SOUCHET

**Gabriel GARREAU**, demeurant au Coudrai du Vieux-Pouzauges, épouse au désert (pasteur Gamain), le 17 janvier 1755, **Louise PEAU**, fille de Jean PEAU, demeurant à la Fournière du Vieux-Pouzauges, et de Marie BUCHET, dont :

1. **Louis Gabriel GARREAU**, °Coudrai du Vieux-Pouzauges, b désert (pasteur Gamain) 5 mai 1759

\*\*

\*\*

**Charles GARREAU**, demeurant au Vieux-Pouzauges, épouse **Suzanne PACHETEAU**, dont :

1. **Pierre GARREAU**, qui suit ;
2. **Marie GARREAU**, épouse au désert (pasteur Tranchée), le 23 décembre 1767, **Jean FRADIN**, demeurant à Puy-Jean de Moncoutant (1760), à Vieux-Pouzauges (1767), °Puy-Jean, b Moncoutant, catholique, fils de Jacques FRADIN, demeurant à Puy-Jean, et de Françoise CORNUAU ; veuf (épousée au désert (pasteur Gamain), le 14 février 1760) de **Marie GABORIT**, morte avant décembre 1767, fille de Mathieu GABORIT, demeurant à l'Aumônerie du Vieux-Pouzauges, et de Marie SENECHAUD

**Pierre GARREAU**, épouse au désert (pasteur Pougard), le 2 juillet 1764, **Suzanne COSSET**, °Pouzauges le Vieux, b, catholique, 12 octobre 1739, fille de Charles COSSET, demeurant au Vieux-Pouzauges, et de Louise GARREAU

\*\*\*\*

**Louis GARREAU**, mort avant 1781, épouse **Marie MORIN**, morte avant 1781, dont :

1. **Suzanne GARREAU**, épouse au désert (pasteur Pierre Métayer), le 27 février 1781, **François HERPIN**, demeurant au Boupère, fils de Jacques HERPIN et de Marie COQUILLEAU

pour aller plus loin :

**Louise Marguerite GARREAU**, °1907, morte à Saint-Prouant, à l'âge de 20 ans, inhumée à Saint-Prouant, 15 décembre 1927

**Elie GARREAU**, °1884 mort aux Herbiers, à l'âge de 77 ans, le 23 avril 1961, inhumé à Saint-Prouant, le 25 avril 1961

Denis VATINEL

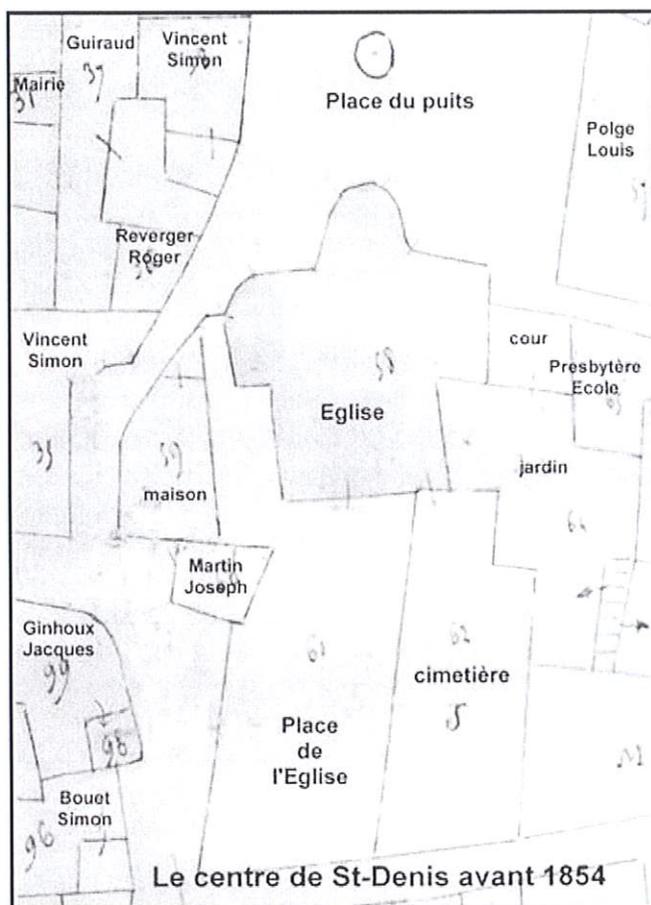
n.b. : Je remercie les lecteurs qui me feront parvenir tout complément à apporter à cette étude aux adresses suivantes :

La Cournolière 79320 MONCOUTANT ---- [denis.vatinel@aliceadsl.fr](mailto:denis.vatinel@aliceadsl.fr)

## LES CIMETIERES PROTESTANTS ET CATHOLIQUES A SAINT-DENIS, UN PETIT VILLAGE DU GARD

Comme bien d'autres villages du Gard, St-Denis s'est constitué au XI<sup>ème</sup> siècle autour de son église et du cimetière attenant. En 1560, une grande partie des 200 habitants deviennent protestants mais le cimetière, situé au cœur du village, reste commun jusqu'en 1685.

En 1685, tout change avec les dragonnades et la révocation de l'édit de Nantes. Les protestants, qui forment une bonne moitié de la population, sont contraints de devenir catholiques. Ils acceptent d'être baptisés et d'être mariés catholiques mais refusent le sacrement de l'extrême-onction au moment de mourir. Ils sont exclus de ce fait du cimetière communal par les autorités religieuses et sont enterrés dans des cimetières familiaux, situés dans les terrains qui jouxtent le village jusqu'en 1854.



En 1854, le cimetière au cœur du village est devenu insuffisant bien qu'il soit réservé aux seuls catholiques. La mairie décide d'établir deux nouveaux cimetières à l'extérieur du village, l'un pour les protestants et l'autre pour les catholiques. Leur surface est proportionnelle au nombre d'habitants de chaque confession.

En 1990, l'évolution démographique a fait que le cimetière catholique est plein. Le cimetière protestant accueille des tombes catholiques dont, notamment, celle d'un ancien vicaire général de l'évêché de Nîmes. C'est bien le signe d'un temps nouveau.

En 2011, une nouvelle extension du cimetière est nécessaire. Elle sera commune à tous. Les morts de chaque confession vont désormais se trouver réunis après 330 ans de séparation.

## I. L'ancien cimetière communal près de l'église

Saint-Denis est un petit village de 200 habitants situé dans la vallée de la Cèze, au pied des Cévennes. Son seigneur était l'évêque d'Uzès. Le village, constitué de plusieurs couronnes de maisons concentriques autour de l'église et du cimetière, s'est construit au XI<sup>ème</sup> siècle, à l'occasion de la période d'expansion économique qui a marqué cette époque.

Jusqu'en 1854, le cimetière est situé au cœur du village. Cela répond à un désir très ancien et très profond de la population. Elle veut vivre sa vie éternelle au plus près de Dieu qui est dans l'église, dans le tabernacle. Certains sont inhumés dans l'église même, dans une crypte ou dans des chapelles particulières. Le plus grand nombre est enterré dans le cimetière à proximité de l'église.

En 1854, le cimetière communal est réservé aux seuls catholiques. Les protestants, qui représentent pourtant une part notable de la population, en sont exclus.

Il n'en a pas toujours été ainsi. En effet, jusqu'en 1560, les habitants sont catholiques et le cimetière paroissial est commun à tous.

En 1560, une large majorité de la population, peut-être la totalité, devient huguenote. Une partie revient par la suite au catholicisme, mais les huguenots restent longtemps majoritaires. Il est vraisemblable que les habitants des deux confessions partagent ce même cimetière. Peut-être y a-t-il un carré catholique et un carré huguenot ?

En 1685, la situation change. Les dragonnades et la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV contraignent les huguenots à abjurer. Ils deviennent des *nouveaux convertis* ou des *nouveaux catholiques*, comme on les appelle en ce temps-là.

## II. Les cimetières familiaux protestants à partir de 1685

Donc, à partir de 1685, tout le monde est catholique. Les registres paroissiaux de Saint-Denis sont perdus et ne peuvent pas nous renseigner. On peut cependant penser qu'il en va dans notre village comme dans les villages voisins.

A Saint-Victor-de-Malcap, les registres paroissiaux montrent qu'à partir de 1685, les nouveaux catholiques sont baptisés et mariés à l'église mais n'y sont pas enterrés. Ils acceptent le baptême et le mariage à l'église, pour ne pas être considérés comme des concubins et leurs enfants comme des bâtards. C'est un compromis pour pouvoir vivre à peu près normalement. Mais il n'est pas question pour eux de recevoir le sacrement catholique au moment de paraître devant Dieu. Ce serait à leurs yeux une compromission.

Morts sans les sacrements de l'église, ces nouveaux catholiques sont interdits d'inhumation dans le cimetière paroissial. Chaque famille crée alors son cimetière familial. Cela ne lui pose pas de problème théologique car elle considère que Dieu est partout *où l'on est réuni en Son nom* et pas seulement dans l'église.

Saint-Denis compte alors une cinquantaine de familles dont une bonne moitié de nouveaux catholiques. C'est donc une trentaine de cimetières familiaux qui accueillent les sépultures protestantes. Ils sont situés dans les terrains non bâtis qui jouxtent le village et qui

servent de jardins. Pas de tombeaux, pas de signes distinctifs, une simple clôture pour éloigner les animaux. Ils ont cessé d'être utilisés après la construction du cimetière protestant en 1854. Il n'en subsiste plus à Saint-Denis, mais il en existe encore dans les environs dont certains sont encore utilisés de nos jours, notamment dans notre famille à Saint-Victor-de-Malcap.

Le 24 septembre 1854, à la demande du sous-préfet, le maire de Saint-Denis prend un arrêté qui soumet à autorisation municipale les inhumations qui se feraient en dehors des deux cimetières communaux.

*Le Maire de la commune de Saint-Denis*

*Vu la loi du 16,24 août 1790 et le décret du 23 prairial an 12, Arrête*

*Art. 1 Il est interdit de pratiquer une inhumation sous des bâtiments, caves, cours, hangars.*

*Art. 2 Les inhumations qui ne pourront avoir lieu dans les cimetières communaux ne devront être effectuées qu'en vertu d'une autorisation exceptionnelle délivrée par le Maire dans des terrains éloignés de quarante mètres au moins de toute habitation.*

*Art. 3 Les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois.*

*Fait à St-Denis le 24 septembre 1854.*

*Pour le maire décédé, l'adjoint faisant fonction.*

### **III. Les nouveaux cimetières catholique et protestant en 1854**

Bien qu'il ne serve qu'à une moitié de la population du village, le cimetière au cœur du village est devenu trop exigü. Il ne répond plus aux besoins. Il constitue par ailleurs, un risque pour la santé publique. Il faut le transférer à l'extérieur du village. Cela ne sera pas facile, ce sera long et coûteux.

#### **1. Premières décisions en 1837 restées sans suite**

En 1835, une épidémie de choléra frappe le Languedoc et incite l'administration à se préoccuper davantage des problèmes de santé. Saint-Denis a été épargné par l'épidémie, mais le cimetière situé au centre du village représente un vrai danger pour la santé publique.

Le 12 novembre 1837, le sous-préfet d'Alais demande au maire de Saint-Denis de rechercher un terrain convenable pour construire deux cimetières, l'un pour le culte protestant et l'autre pour le culte catholique.

Peu après, le maire réunit le conseil municipal et les citoyens les plus imposés. Il a trouvé le terrain et a une promesse de vente à la commune pour 300 francs. Il a fait faire un devis pour les murs de clôture et de séparation et pour les portes. La dépense totale se monte à 1290 Francs. Elle est approuvée par le conseil et les citoyens les plus imposés (qui auront à la payer).

Toutes les conditions semblent réunies pour une réalisation rapide mais « *Hâte-toi lentement* » semble être la devise de ce temps-là. La procédure s'enlise. Et quand survient, vingt ans plus tard, une nouvelle épidémie de choléra, rien n'a été fait.

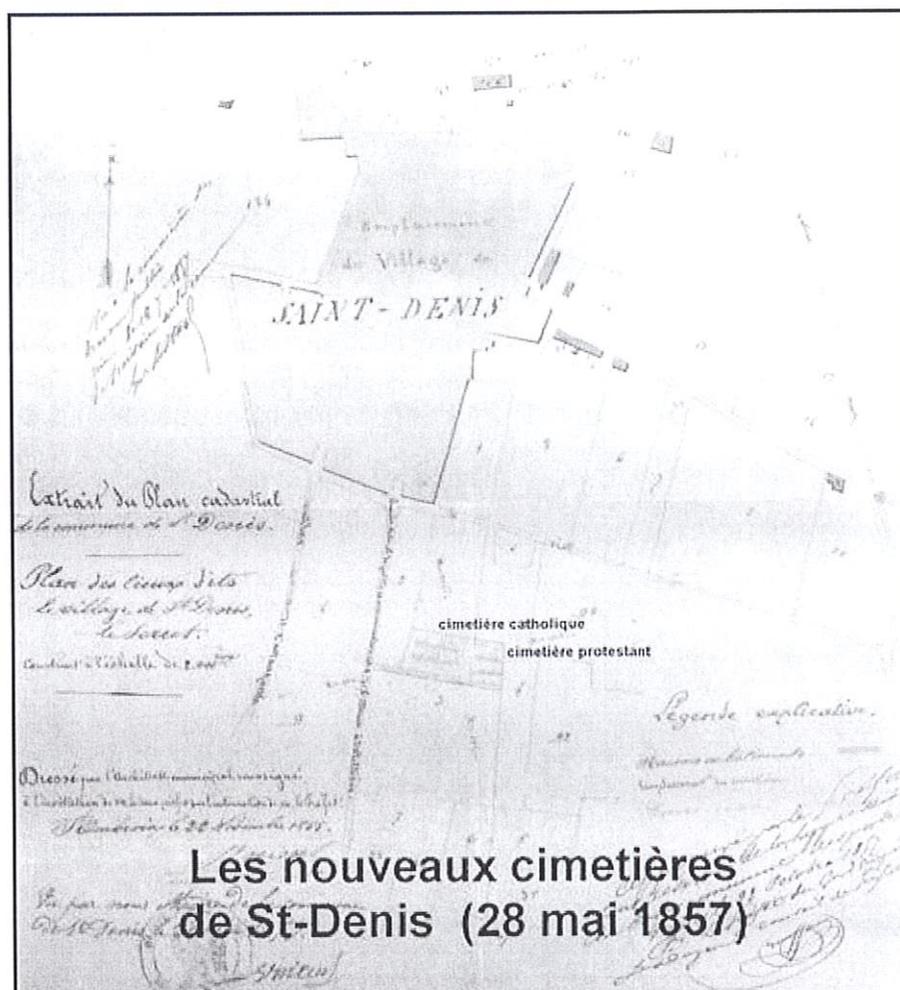
## 2. L'épidémie de choléra de 1854

Saint-Denis, qui avait été épargné en 1835, est cette fois durement frappé. Il y a 42 décès en 1854, soit 4 fois plus que pour une année ordinaire, dont 30 au cours des trois mois de juillet, d'août et de septembre 1854.

Tout le monde s'inquiète. Les choses s'accroissent, se précipitent même. Le choléra est là. Il n'attend pas. Il faut absolument trouver un nouveau cimetière pour faire face aux besoins. Le conseil a bien choisi un terrain, mais les propriétaires ne veulent pas vendre. Peut-être sont-ils échaudés par la mauvaise expérience de 1837 ? Devant l'urgence, le conseil saisit de l'affaire le commissaire de police et le sous-préfet.

## 3. L'intervention des autorités

Les autorités sont conscientes de la gravité de la situation et réagissent vite. Le 30 août 1854, le sous-préfet demande au préfet ses instructions (AD Gard – 2 O 1559). Il lui transmet l'avis du Docteur Dupoux, médecin au mas de l'Houlme à Rochegude, sur le problème de santé publique et la proposition du commissaire de police de s'emparer de force, vu l'urgence, du terrain, d'en faire immédiatement le cimetière et de régulariser plus tard par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.



Le préfet répond par retour du courrier qu'il n'a aucun pouvoir pour autoriser l'occupation d'un terrain dont le propriétaire refuse de faire l'abandon volontaire. Il recommande au sous-préfet, d'engager le maire et son conseil, à trouver une solution moins violente, à l'amiable. S'il s'agit d'une simple question d'argent, il pourrait, dit-il, intervenir dans la limite des ressources dont il a la disposition.

Tout se termine finalement à l'amiable, et assez rapidement, puisque nous lisons dans un compte-rendu de séance du 21 mai 1857 « Considérant que depuis le mois d'août 1854, époque où le choléra fait tant de victimes, que l'ancien cimetière ne pût suffire, on enterra dans le terrain... »

#### 4. Le règlement financier

Le 30 août 1854, le conseil municipal poursuit l'instruction du dossier et constate

*Qu'il y a impossibilité de faire de nouvelles inhumations dans le cimetière existant à raison de son exigüité et de sa situation dans l'enceinte du village, que la population protestante a été jusqu'à présent privée d'un cimetière propre à leur culte, que, vu enfin l'épidémie qui règne dans la commune (choléra), il est donc nécessaire pour toutes ces raisons de faire le choix d'un terrain pour la construction d'un nouveau cimetière.*

*Il faut une superficie de 1200 m<sup>2</sup>, savoir en raison de la population, 2/3 pour les catholiques et 1/3 pour les protestants. Le conseil choisit une terre appartenant à M VALLADIER, située quartier dit le Serret, confrontant du couchant le chemin vicinal (n°2) de Saint Denis à Potelières, à environ 80 m de la dernière maison habitée du village.*

Le 12 novembre 1854, M. Chapus, expert géomètre assermenté, évalue à 2417 francs le devis des nouveaux cimetières, soit deux fois plus qu'en 1837. Le terrain est estimé à 625 francs et M. Jalaguier se porte fort pour son épouse, propriétaire du terrain. Il est demandé au préfet d'autoriser les contribuables à se libérer de leurs obligations en effectuant des journées de travaux pour le cimetière.

Mais les vieux démons sont toujours là. Trois ans plus tard, en 1857, les travaux n'ont toujours pas été réalisés. Le 21 mai 1857, le devis grimpe à 3125 F. M. Bauquier, docteur en médecine à Saint-Ambroix, a constaté que le terrain se trouve situé de manière à ne pouvoir porter atteinte à la salubrité...Heureusement !

Le Conseil s'inquiète du tort causé aux défunts et à la moralité publique par la divagation des animaux dans le cimetière laissé sans clôture.

Considérant que depuis le mois d'août 1854, époque où le choléra fait tant de victimes, que l'ancien cimetière ne pût suffire, on enterra dans le terrain. Ce terrain n'étant pas clos, les sentiments religieux qui attachent du respect et de la vénération à notre dernière demeure, sont souvent blessés et outragés *en voyant les pourceaux fouir dans les tombeaux.*

Il s'inquiète également car le propriétaire du terrain, voyant que rien ne se passe, menace la commune de récupérer son bien. Il conclut qu'il est dans l'intérêt de tous d'exécuter promptement ces travaux.

Nous espérons que le travail a pu être rapidement exécuté sans autres tergiversations ! Il semble qu'il n'y a pas eu de transferts de corps de l'ancien cimetière au nouveau.

#### **IV. La situation actuelle en 2012**

Au début des années 1990, le cimetière catholique est complet alors qu'il reste de la place disponible dans le cimetière protestant.

Les temps ont changé. Il y a eu Vatican II. L'heure est à l'œcuménisme. La municipalité propose d'ouvrir le cimetière protestant aux catholiques. La communauté protestante, consultée officieusement, donne son accord. Des tombes catholiques apparaissent dans le cimetière protestant dont celle d'un ancien vicaire général de l'évêché de Nîmes et ancien archiprêtre de la cathédrale d'Uzès, puis le mouvement s'accélère.

En 2011, le cimetière communal est agrandi. Il n'est fait aucune référence aux confessions. Les deux communautés font maintenant cimetière commun, après une séparation de plus de trois siècles.

Jean-Claude Lacroix  
Ancien Président ACGC

\*\*\*\*\*

#### ***TEMPLES REFORMES ET EGLISES LUTHERIENNES DE PARIS***

Nous informons nos lecteurs qu'une souscription a été lancée pour la publication aux éditions *la voix protestante*, de l'ouvrage intitulé *Temples réformés et églises luthériennes de Paris*.

Les auteurs Hélène Guicharnaud, conservateur en chef du patrimoine, et Christine Guttinger-Mettetal, diplômée de l'Ecole du Louvre, nous invitent à découvrir vingt-cinq lieux de culte à Paris, dans un ouvrage de 176 pages richement illustrées sur l'histoire et l'architecture protestante.

Souscription du livre *Temples réformés et églises luthériennes de Paris* au prix de 17 euros, au lieu de 22 euros (franco de port) offre valable, accompagnée du règlement, avant le 1er septembre 2013, à l'ordre de l'APEROL, à l'Oratoire du Louvre, 4 rue de l'Oratoire 75001 Paris.

**DES REFORMES LANGUEDOCIENS  
ETABLIS AU REFUGE  
APRES LA REVOCATION DE L'EDIT DE NANTES**

En consultant les microfiches du Fichier wallon (concernant les huguenots établis dans les pays du Refuge) conservé à la Bibliothèque de la SHPF, nous avons relevé au cours de nos recherches, quelques notes concernant des familles "ayant fui hors du royaume" après la révocation de l'Edit de Nantes, originaires du Languedoc, notamment de Mazamet, de Sainte-Foy-la-Grande et de Castres. Celles-ci pourront intéresser certains de nos lecteurs.

- Jacques GARRIGUES, né à Mazamet, joaillier (1707), marchand joailler (1718), fils de + Pierre GARRIGUES et de + Esther RAYNAL, épouse à Magdebourg, le 18 octobre 1707, Marguerite NICOLAS, née à Grenoble, fille de Jean NICOLAS, dr et avocat, de Grenoble.  
Jacques GARRIGUES est mort à Magdebourg, le 24 août 1738 ; dont trois enfants :

- Anne GARRIGUES, baptisée à Magdebourg, le 4 janvier 1718, y est morte le 24 février 1718.

- Estienne GARRIGUES, né ca 1718, mort à Magdebourg, le 28 janvier 1719.

- Charlotte Frédérique GARRIGUES, baptisée à Magdebourg, le 9 mai 1723.

- Jean GARRIGUES, né à Mazamet, Me orfèvre et joaillier, fils de + Pierre GARRIGUES et d'Isabeau MARTEL, épouse à Magdebourg, le 6 mai 1717, Marguerite COUTAUD, née à Magdebourg, fille de David COUTAUD, Me chirurgien.

Jean GARRIGUES est mort à Magdebourg, le 24 septembre 1718, à l'âge de 29 ans ; dont :

- Elisabeth Justine GARRIGUES, baptisée le 25 janvier 1719.

- Judith GARRIGUES, veuve d'Antoine MARCONNIER, marchand, née à Mazamet, morte à Berlin, le 14 août 1739, à l'âge de 51 ans, 3 mois.

- Judith GARRIGUES, née à Mazamet, épouse à Magdebourg, le 8 mars 1707, Antoine MARCONNIER, marchand, né à Montauban, mort à Magdebourg, le 16 juin 1730, à l'âge de 70 ans ; dont douze enfants :

- Elisabeth MARCONNIER, née à Berlin, le 7 février 1708, baptisée le 19, morte le 3 avril 1710.

- Justine MARCONNIER, née à Berlin, le 12 octobre 1709, baptisée le 20.

- Jeanne Catherine MARCONNIER, née à Berlin, le 5 avril 1711, baptisée le 7,
- Marguerite MARCONNIER, née à Berlin, le 23 juillet 1712, baptisée le 26,  
morte le 21 août 1760, à l'âge de 48 ans.
- Marthe MARCONNIER, née à Berlin, le 27 juin 1714, baptisée le 2 juillet.
- Antoine Moïse MARCONNIER, né à Berlin, le 3 mai 1717, baptisé le 6,
- Marianne MARCONNIER, née à Berlin, le 30 janvier 1719, baptisée le 2 février,  
morte le 30 mai 1719.
- Anne Elisabeth MARCONNIER, née à Berlin, le 22 décembre 1720, baptisée le 25,  
morte le 19 janvier 1726.
- Marie Madeleine MARCONNIER, née à Berlin, le 7 février 1723, baptisée le 14.
- Jeanne Charlotte MARCONNIER, née à Berlin, le 18 novembre 1724, baptisée le 20.
- Françoise MARCONNIER, née à Berlin, le 14 février 1727, baptisée le 17,  
morte le 26 avril 1729.
- Isaac MARCONNIER, né à Berlin, le 4 octobre 1728, baptisé le 8,  
mort le 6 juin 1732.
  
- Marthe GARRIGUES, veuve d'Isaac PAGET, née à Mazamet, morte à Prenzlau, le 6 avril  
1741, à l'âge de 41 ans.
  
- Moïse GARRIGUES, perruquier, né à Mazamet, mort à Berlin, le 26 novembre 1743, à l'âge  
de 48 ans.
  
- Etienne MEINADIER, né à Mazamet, marchand horloger, fils de David MEINADIER,  
graveur, et de Jeanne GLORIES, épouse à Magdebourg, le 4 janvier 1701, Marie EXPERT,  
née à Puilaurens, fille de Jean EXPERT. Etienne MEINADIER est mort à Magdebourg, le 2  
octobre 1718, à l'âge de 48 ans ; dont onze enfants :
  - Sara Marie MEINADIER, baptisée à Magdebourg, le 7 février 1702,  
morte le 17 avril 1702.
  - Jeanne MEINADIER, baptisée à Magdebourg, le 1er mars 1703,
  - Moïse MEINADIER, baptisé à Magdebourg, le 21 mars 1704,
  - Jean Abel MEINADIER, baptisé à Magdebourg, le 10 février 1705,
  - Abel MEINADIER, né en 1705, mort le 14 juin 1707 à Magdebourg.
  - Justine MEINADIER, baptisée à Magdebourg, le 26 mai 1707
  - Sara MEINADIER, baptisée à Magdebourg, le 3 septembre 1709
  - Jean Etienne MEINADIER, baptisé à Magdebourg, le 1er avril 1711,  
mort le 20 mai 1711.
  - Jacques MEINADIER, baptisé à Magdebourg, le 8 mars 1712,  
mort le 22 février 1713.
  - Marie MEINADIER, baptisée à Magdebourg, le 30 juillet 1713
  - Jacques MEINADIER, baptisé à Magdebourg, le 22 octobre 1715,  
mort le 24 décembre 1716.

- Noé MEINADIER (MAINNADIER), né à Mazamet, mort à Neuhaldensleben, le 15 octobre 1726.
- Etienne MEINADIE (sic), né à Mazamet, mort le 12 octobre 1732, à l'âge de 30 ans.
- Jean MOULINIER, né à Mazamet, tondeur de draps, mort à Berlin le 25 décembre 1701, à l'âge de 55 ans.
- Jean Jacques MOULINIER, né à Berlin, le 21 septembre 1696, baptisée le 27 ; fils de Jean MOULINIER, fondateur, né à Mazamet, et de Catherine du BAGEL, née à Montauban.
- Pierre NOUEL (NOVEL), né à Mazamet, serger, demeurant à Brandebourg, fils de + Isaac, né à Maxeros, comté de Foix et de + Marie FARETTE, née à Mazamet, épouse à Magdebourg, le 18 juillet 1715, catherine RIPERT, fille de Pierre RIPERT.
- Jean MEAUZE (MAUZE), né à Sainte-Foy-la-Grande (Agenois), Me gantier, mort à Berlin le 9 décembre 1715, à l'âge de 47 ans,  
époux de Marie HENRI, née à Vitry-le-François, dont :
  - Jean Georges MEAUZE, né à Berlin, le 15 juillet 1709, baptisé le 19.
  - Jacob Louis MEAUZE, né à Berlin, le 26 octobre 1707, baptisé le 30.
  - Louis Frédéric MEAUZE, né à Berlin, le 8 décembre 1705, baptisé le 25.
  - Daniel MEAUZE, né à Berlin, le 17 juin 1703, baptisé le 19.  
Il épousera à Berlin, le 22 juillet 1723, Magdeleine FERRE, née à Zelle, fille d'Abraham FERRE, et d'Elisabeth VAUTRIN
  - Jeanne MEAUZE, née à Berlin, le 13 avril 1701, baptisée le 209.

et aussi avec le patronyme orthographié "MOZET" :

  - Madeleine MOZET, fille de Jean MOZET, né à Sainte-Foy-la-Grande et de Marie HENRI, née à Vitry-le-François, née à Berlin le 18 août 1711, baptisée le 23 août.
  - Elie MAURAN, né à Castres, serger, ouvrier en soie, mort à Berlin le 6 décembre 1692, à l'âge de 37 ans ; époux de Marguerite LAFOND ; dont :
    - Jean-Jacques MAURAND, né à Berlin le 21 juin 1691, baptisée le 28.
  - Jacques MORANT, étaminier, né à Castres, mort à Berlin le 5 février 1704, à l'âge de 52 ans.

Elisabeth ESCALLE

## QUESTIONS

### 13 - 02 DELAUNAY - LANNAY

Jean-Baptiste Clunet °1770, d'une famille catholique dauphinoise, embarqua à 17 ans, en 1787, à Bordeaux pour le Cap Français (Saint-Domingue). L'histoire familiale raconte que le bateau, voguant vers les Etats-Unis, fut gravement endommagé, et le laissa seul survivant.

Il fut sauvé par un autre bateau à bord duquel se trouvait une famille huguenote française puissante, originaire de Bolbec en Normandie, la famille Delaunay, (devenue Lannay en anglais) qui quittait aussi la France.

Cette famille est à l'origine de mes recherches, car Jean-Baptiste Clunet épousa la fille qui voyageait avec ses parents pour gagner l'Amérique.

Je recherche donc la date de naissance d'Aimée Delaunay, ca 1795, à Bolbec, fille de Pierre Augustin Delaunay, né ca 1767, à Bolbec et de Victoire Louise Dumaret. Pierre Augustin Delaunay avait un frère : Louis Isaac.

Le mariage de Jean-Baptiste Clunet avec Aimée Delaunay fut célébré le 28 février 1810, dans une église épiscopale (protestante) à Baltimore, par le révérend Bend.

Je souhaiterais trouver des éléments précis sur cette famille normande pour illustrer une notice familiale qui raconte le périple de ces deux familles émigrées aux Etats-Unis d'Amérique.

Le couple eut 17 descendants en deux mariages, et il y a trois ans, certains d'entre eux, à la recherche de leurs ancêtres français, ont retrouvés les descendants des branches restées en France.

Nicole PIRAT